



Environnement
Canada

Environment
Canada



**Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation
des oiseaux 14 et les unités biogéographiques marines 11 et 12 du
Nouveau-Brunswick : forêt septentrionale de l'Atlantique la baie de
Fundy et le golfe du Saint-Laurent**

- Version abrégée -

Novembre 2013



Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque RCO, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

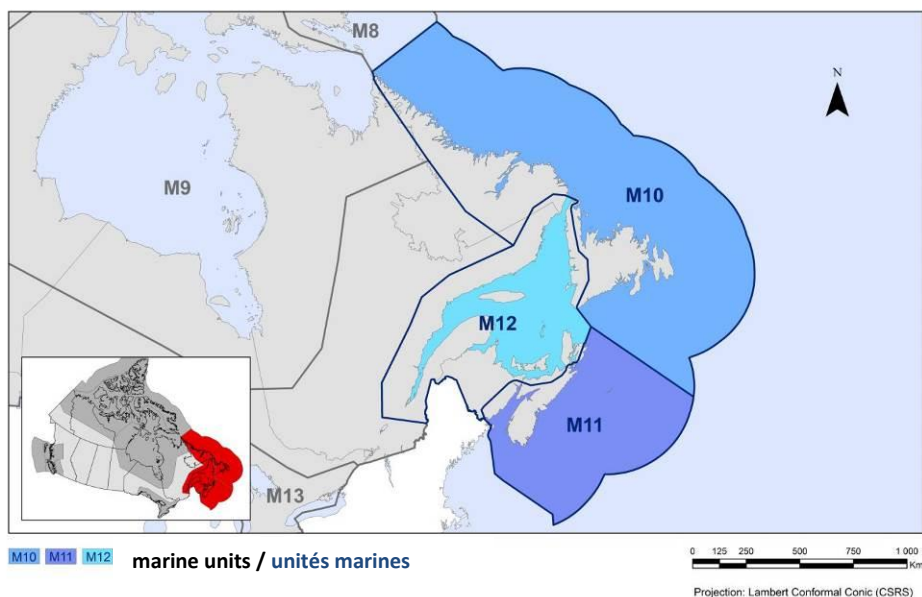
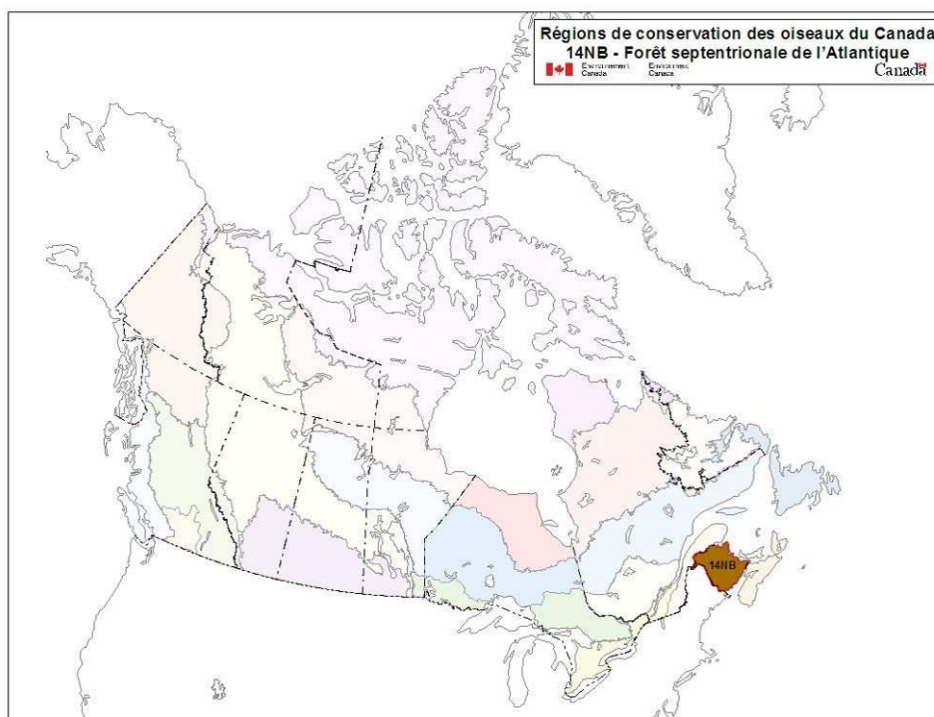
Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Remerciements

Le présent document s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des régions de conservation des oiseaux dans chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier les personnes suivantes : Doug Bliss, Andrew Boyne, Paul Chamberland, Kevin Davidson, Michael Elliot, Carina Gjerdrum, Alan Hanson, Christie MacDonald, Bryan Martin, Keith McAloney, Bruce Pollard, Martin Raillard, Isabelle Robichaud, Dane Stuckel, Kyle Wellband, Becky Whittam, et les autres personnes qui ont révisé ce document.

Pour obtenir une copie de la version complète de la présente stratégie, veuillez nous contacter à migratorybirds_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca.

Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 14 et les unités biogéographiques marines 11 et 12 du Nouveau-Brunswick : forêt septentrionale de l'Atlantique, la baie de Fundy et le golfe du Saint-Laurent



Sommaire

Le paysage du Nouveau-Brunswick est typique de la Forêt septentrionale de l'Atlantique, avec des terrains montagneux, des plaines de basses-terres et une topographie côtière. La forêt septentrionale tempérée domine le Nouveau-Brunswick; les types de forêt prédominants sont les forêts d'épinettes et de sapins et, dans une moindre mesure, les forêts mixtes de conifères et d'arbres feuillus. Depuis l'arrivée des Européens, la principale utilisation de la terre est l'exploitation des ressources forestières. En 2006, seul 3 % des forêts du Nouveau-Brunswick restait préservé de toute perturbation humaine. Des quatre provinces de l'Atlantique, le Nouveau-Brunswick n'est pas celle qui a la plus grande part de terres agricoles, mais c'est quand même celle dont le secteur agricole est le plus important. Au Nouveau-Brunswick, la pêche traditionnelle est relativement peu importante et a été largement remplacée par l'aquaculture, qui a fait de la province un chef de file en matière d'élevage de poissons, de mollusques et de crustacés.

Il y a 71 espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones terrestres et d'eau douce de la région de conservation des oiseaux 14 du Nouveau-Brunswick (RCO 14 N.-B.) et 29 espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats marins principalement aquatiques des unités biogéographiques marines 11 et 12 autour du Nouveau-Brunswick (UBM 11 N.-B. et UBM 12 N.-B.). Les milieux humides abritent le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (49 %), tandis que les forêts en abritent 44 %, et les zones cultivées et aménagées, 30 %. Une variété de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Bon nombre de ces menaces sont liées à l'utilisation des terres et notamment aux activités forestières. Elles comprennent : la perte ou la fragmentation de tous les types de forêts en raison des activités d'exploitation forestière; la perte ou la fragmentation de l'habitat en raison de la transformation des forêts en forêts conifériennes aménagées ou en terres agricoles; et la baisse de la qualité du régime alimentaire, de la santé des oiseaux ou de la disponibilité des proies liée à la contamination des sources de nourriture par les produits biocides utilisés dans les industries de la foresterie et de l'agriculture. Il existe aussi d'autres menaces liées à l'expansion des aménagements urbains ou récréatifs le long du littoral, et notamment : la perte d'habitats; la perturbation anthropique et la modification du littoral afin de protéger les infrastructures côtières (p. ex., routes et maisons).

L'objectif de conservation le plus fréquemment identifié est d'assurer que les espèces d'oiseaux prioritaires disposent d'habitats adéquats. Par conséquent, 41 % des mesures recommandées sont liées à la gestion ou à la protection des sites, ou bien à la protection et à la restauration des habitats.

Le Nouveau-Brunswick compte 5 500 km de côtes le long de deux étendues d'eau marine principales : le golfe du Saint-Laurent et la baie de Fundy. Les zones côtières des trois unités de planification hébergent 47 espèces d'oiseaux prioritaires. Parmi ces espèces, 17 utilisent la côte au-dessus de la laisse de marée haute (RCO 14 N.-B.), 32 utilisent la zone intertidale de la côte de la baie de Fundy (UBM 11 N.-B.) et 24 utilisent la zone intertidale de la côte du golfe du Saint-Laurent (UBM 12 N.-B.).

Les menaces communément observées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans ces trois zones côtières comprennent : les perturbations liées à la circulation de véhicules tout terrain, les chiens en liberté ainsi que les autres utilisations anthropiques des plages, et la perte de certaines caractéristiques propres à l'habitat en raison d'une modification des régimes de sédimentation découlant de la mise en place d'enrochements qui artificialisent le littoral. Les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières sont également menacées par les déversements et les rejets d'hydrocarbures liés aux activités de navigation. Les mesures de conservation recommandées en vue de répondre à ces menaces comprennent : la gestion des activités récréatives et commerciales côtières en vue de réduire au minimum les perturbations des espèces prioritaires; la sensibilisation du public à propos des espèces d'oiseaux prioritaires, de leurs besoins en matière d'habitat et de l'incidence des perturbations dans les zones côtières; et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les activités de navigation tout en réduisant les rejets accidentels d'hydrocarbures.

La baie de Fundy est l'une des plus grandes mers littorales semi-fermées d'Amérique du Nord qui est reconnue comme l'un des écosystèmes marins les plus riches de la planète et qui présente une grande diversité d'habitats marins et estuariens. L'UBM 11 N.-B. comprend la moitié nord de la baie de Fundy, la baie Passamaquoddy et les eaux entourant l'archipel de Grand Manan, ce qui représente une superficie totale de 8 000 km². La baie de Fundy est connue pour ses très fortes marées et les courants que celles-ci créent; elle comporte quelques-uns des plus grands marais salés, estuaires de marais salés et vasières intertidaux d'Amérique du Nord.

Le golfe du Saint-Laurent fait partie de l'un des estuaires les plus grands et les plus productifs du Canada. Il subit fortement l'influence de l'humain, car il est situé en aval de certaines des zones urbaines, industrielles et agricoles et des sources d'émissions de contaminants industriels et agricoles les plus importantes. La partie de l'UBM 12 du Nouveau-Brunswick est notablement plus chaude et étroite que le reste du golfe du Saint-Laurent, bien qu'elle soit majoritairement recouverte de glace en hiver.

On trouve 29 espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marines de l'UBM 11 N.-B. et 14 espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marine de l'UBM 12 N.-B.

Diverses menaces communes affectent les assemblages d'avifaune dans ces régions marines. Les menaces actuelles comprennent la pollution par les hydrocarbures provenant du trafic maritime, la concurrence pour les ressources ou les perturbations associées aux activités du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Une combinaison de pratiques de gestion bénéfiques, de sensibilisation du public, de modifications législatives et de programmes de nettoyage pourrait atténuer bon nombre de ces menaces.

Cette stratégie de conservation s'appuie sur les stratégies de conservation des oiseaux existantes et étaye celles créées pour les autres régions de conservation des oiseaux dans tout le Canada. De manière collective, les stratégies de conservation utilisées dans les régions

serviront de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi qu'à identifier les problèmes de conservation internationaux associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Les stratégies ne se veulent pas très normatives, mais visent plutôt à guider les futurs efforts de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants. Plus précisément, les renseignements présentés dans le présent document se fondent sur une analyse documentaire importante et systématique qui, à son tour, a été examinée par des experts régionaux clés sur la conservation des oiseaux. La planification et la mise en œuvre des mesures de conservation des oiseaux prioritaires au Nouveau-Brunswick appellent à ce qu'un dialogue et des travaux plus approfondis soient menés en vue d'établir l'ordre de priorité des mesures recommandées avec les partenaires clés.

Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrées et clairement formulées, afin de soutenir la mise en œuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine¹, oiseaux aquatiques², oiseaux de rivage³ et oiseaux terrestres⁴) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

¹ PNAGS, Comité du plan (2004).

² Milko et coll. (2003).

³ Donaldson et coll. (2000).

⁴ Rich et coll. (2004).

Structure de la stratégie

Cette stratégie concerne trois régions de planification distinctes, à savoir la partie terrestre de la région de conservation des oiseaux 14 du Nouveau-Brunswick (RCO 14 N.-B.) et les unités biogéographiques marines 11 et 12 autour du Nouveau-Brunswick (UBM 11 N.-B. et UBM 12 N.-B.). Ces trois unités possèdent chacune une liste distincte d'espèces d'oiseaux prioritaires. Les deux UBM ne renferment que deux catégories d'habitat : la catégorie couvrant les plans d'eau, la neige et la glace, et la catégorie couvrant les zones côtières. Afin de distinguer ces catégories d'habitat dans les trois unités de planification, elles ont été renommées « eaux marines » et « zones côtières (intertidales) » pour les UBM 11 et 12 du N.-B., et « plans d'eau intérieurs » et « zone côtières (au-dessus de la marée haute) » pour la RCO 14 N.-B.

La Section 1 de la stratégie, ci-dessous, contient de l'information générale sur la RCO, les UBM et la sous-région, avec un survol des six éléments⁵ qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2, qui fait partie de la version complète de la stratégie, fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3, également partie de la version complète de la stratégie, présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes de la version complète de la stratégie, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'[Environnement Canada](#)).

⁵ Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.

Caractéristiques de la RCO 14 : forêt septentrionale de l'Atlantique au Nouveau-Brunswick

La RCO 14 (forêt septentrionale de l'Atlantique) englobe une superficie de plus de 35,6 millions d'hectares et comprend les provinces des Maritimes, la région de la Gaspésie et les Cantons de l'Est au Canada, et la majeure partie des États du Maine, du New Hampshire et du Vermont, ainsi que certaines parties des États de New York, du Massachusetts et du Connecticut, aux États-Unis (Dettmers, 2006). La majeure partie de cette région de conservation des oiseaux a un relief montagneux peu élevé ou un paysage vallonné ouvert parsemé de vallées et de plaines; près de 85 % de sa superficie est classée comme étant un certain type de forêt (y compris la forêt en régénération; Dettmers, 2006).

La partie de la RCO 14 située dans la province du Nouveau-Brunswick s'étend sur plus de 73 000 km² et reflète la combinaison de terrains montagneux, de plaines de basses-terres et d'une topographie côtière que l'on trouve dans la Forêt septentrionale de l'Atlantique (également appelée Forêt acadienne, figure 1). Les cartes du présent document ont été établies à des échelles et résolutions qui diffèrent des pourcentages de couverture terrestre fournis, mais Dettmers (2006) a estimé qu'il y avait 15 types de couvertures terrestres différents dans l'ensemble de la RCO 14 et au sein de chaque province et État. Ces estimations ne sont peut-être plus d'actualité, mais elles donnent une idée relative de l'importance (au niveau de la taille) des types d'habitats particuliers de la RCO 14 N.-B.

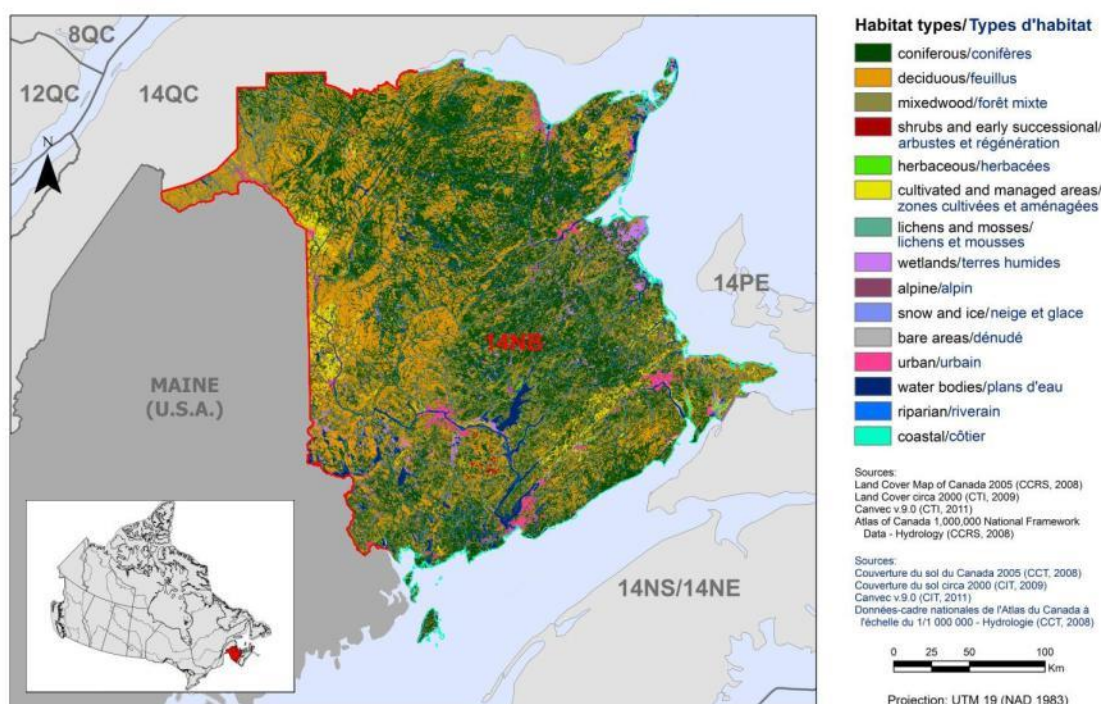


Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 14 du Nouveau-Brunswick : forêt septentrionale de l'Atlantique.

La forêt septentrionale tempérée domine une vaste partie de la RCO 14 N.-B., tandis que les types de forêt les plus communs comprennent les forêts conifériennes (appelées les forêts sempervirentes dans Dettmers, 2006; 27 000 km²), les forêts mixtes (conifères et arbres feuillus; 14 000 km²) et les forêts feuillues (13 000 km²). L'un des autres principaux types d'habitat dans la RCO 14 N.-B. est l'habitat d'arbustes et de régénération, dont les forêts en régénération (5 300 km²) et les terres arbustives naturelles (650 km²). Le Nouveau-Brunswick comprend également un nombre considérable de milieux humides, dont 1 500 km de zones côtières (p. ex., nouveaux marais salés, vasières et zones d'eaux libres liées aux estuaires et aux baies), nouveaux milieux humides herbacés (2 500 km²), milieux humides forestiers d'eau douce (2 700 km²), et lacs, cours d'eau et rivières d'eau douce avec eaux libres (1 800 km²; Dettmers, 2006). Les zones agricoles et cultivées couvrent 3 000 km² (Dettmers, 2006). Les zones urbaines comprennent les zones résidentielles (1 060 km²), les zones commerciales et industrielles (1160 km²), de même que les mines et les carrières (164 km²; Dettmers, 2006).

Au Nouveau-Brunswick, il y a de fortes différences de températures entre les saisons, avec des hivers froids et des étés chauds (et souvent humides). Contrairement aux autres provinces des Maritimes, le Nouveau-Brunswick est quelque peu protégé de l'océan Atlantique et comporte une vaste zone intérieure dans laquelle l'océan n'exerce pas ses effets modérateurs.

Depuis l'arrivée des Européens, la principale utilisation des terres a été l'exploitation des abondantes ressources forestières. Le Nouveau-Brunswick possède la troisième plus grande zone continentale de forêt du Canada atlantique, mais elle se classe au premier rang des provinces dans le secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière, où elle représente 60 % du produit intérieur brut (PIB) dans cette région (Vasarhelyi et Kirk, 2007). Seul 3 % de la superficie de l'écozone forestière du Nouveau-Brunswick est intact et en 2006, il ne restait que quelques fragments de forêt préservés, dont aucun ne dépassait 300 km² (Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, 2010).

Le Nouveau-Brunswick n'est pas la province qui possède la plus grande proportion de terres dédiées à l'agriculture, mais elle se classe en tête dans le secteur agricole, car elle représente 55 % du produit intérieur brut du Canada atlantique (Vasarhelyi et Kirk, 2007). En 1996, 35 % des terres agricoles étaient cultivées (Statistique Canada, 2008); il s'agissait principalement de pommes de terres, de cultures en serre et de cultures ornementales, de fruits et de baies, et de céréales (Nouveau-Brunswick, ministère d'Agriculture, Aquaculture et Pêches, n.d.).

Seule une part relativement faible des activités de pêche traditionnelle du Canada atlantique est réalisée au Nouveau-Brunswick. Cependant, c'est au Nouveau-Brunswick que le secteur aquacole est le plus important, à la fois pour les poissons (100 exploitations) et pour les mollusques et crustacés (500 sites; Vasarhelyi et Kirk, 2007).

Les activités récréatives constituent une autre utilisation importante des terres de cette unité de planification. En 2010, on a estimé que le Nouveau-Brunswick avait accueilli 2,96 millions de visiteurs pour une nuit ou davantage. Il s'agissait de résidents du Nouveau-Brunswick en voyage et de visiteurs d'autres parties du Canada, des États-Unis et de l'étranger (Nouveau-Brunswick ,

ministère de la Culture, du Tourisme et de la vie saine, 2012). Selon les estimations, l'industrie du tourisme représente 738 M\$ (ou 3,5 % du produit intérieur brut provincial; Nouveau-Brunswick, ministère de la Culture, du Tourisme et de la vie saine, 2012).

Vasarhelyi et Kirk (2007) ont classé les industries selon leur impact relatif sur les oiseaux migrateurs en se fondant sur la superficie utilisée, l'importance du produit intérieur brut ou le nombre de personnes employées. Au Nouveau-Brunswick, l'industrie qui arrive en tête est la foresterie, suivie de l'agriculture, de la production d'électricité et de la pêche commerciale (Vasarhelyi et Kirk, 2007).

Il y a 15 réserves de Premières nations au Nouveau-Brunswick, recensées comme des Wolastoqiyik (peuple de la vallée de la rivière Saint-Jean, autrefois connu sous le nom de Malécites), ou comme des Micmac (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2012). Si les Micmac étaient un peuple semi-nomade qui se nourrissait des espèces sauvages qu'il trouvait (produits de la mer, petits et gros mammifères, oiseaux de mer et œufs), les Wolastoqiyik étaient un peuple principalement sédentaire qui diversifiait son alimentation en chassant, en pêchant et en cueillant des fruits, des baies, des noix et des produits naturels. Bien que les traditions des Micmac et des Wolastoqiyik aient changé et évolué au fil du temps, en majeure partie en raison de la colonisation française et britannique de ce qui est maintenant le Canada (McMillan, 1995), ils reconnaissent la valeur de la faune dans son ensemble et de toute forme de vie au sein et au-delà de leur territoire (Berneshawi, 1997). Les prises de sauvagine par les Autochtones des Maritimes ont connu une forte baisse et ce n'est plus maintenant qu'une activité périphérique (Benoît, 2007).

Une variété de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Bon nombre de ces menaces sont liées à l'utilisation anthropique des terres, en particulier à l'exploitation forestière. Ces menaces comprennent notamment la perte ou la fragmentation de tous les types de forêts en raison des activités d'exploitation forestière; la baisse de la qualité du régime alimentaire, de la santé des oiseaux ou de la disponibilité des proies liée à la contamination des sources de nourriture par des produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides utilisés en foresterie; et la perte et la fragmentation de types de forêt en raison de la construction et de l'entretien des routes (y compris les routes de services et d'exploitation forestière).

Trois pourcent (3 %) du biome du Nouveau-Brunswick est inclus dans des zones protégées qui sont administrées à l'échelle provinciale ou fédérale (Conseil canadien des aires écologiques, 2011; figure 2). Environnement Canada gère cinq réserves nationales de la faune et trois refuges d'oiseaux migrateurs qui représentent une superficie totale de 70 km², tandis que Parcs Canada gère deux parcs nationaux dont la superficie totale est de 445 km². Cependant, la majorité (en nombre et en superficie) des zones protégées sont gérées par la province : 64 zones représentant 1 763 km². La capacité des gouvernements à créer des zones protégées est limitée par le nombre et l'emplacement des terres de la Couronne. Au Nouveau-Brunswick, la moitié des terres appartient à des propriétaires privés. En plus des aires protégées, un certain nombre d'organisations non gouvernementales de l'environnement participent à la sécurisation

et à la gestion des terres aux fins de conservation. Voici les principales organisations qui réalisent ces activités au Nouveau-Brunswick :

- Canards Illimités Canada, qui possède ou a fait appliquer des clauses restrictives sur 212 km² d'habitat de la sauvagine;
- la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick (20 km²);
- Conservation de la nature Canada, qui possède ou a des servitudes de conservation sur 38 km²).

D'autre part, des désignations reconnaissant une valeur écologique unique (mais qui ne protègent pas officiellement l'habitat) ont permis de davantage sensibiliser le public et ont facilité la conservation d'habitats importants sur le plan écologique. En voici quelques-unes :

- la réserve de biosphère de Fundy (4 300 km²);
- le site du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental de la baie de Fundy (620 km²);
- trois milieux humides reconnus en vertu de la Convention de Ramsar sur les milieux humides d'importance internationale (184 km²);
- 11 zones importantes pour la conservation des oiseaux (2 620 km²).

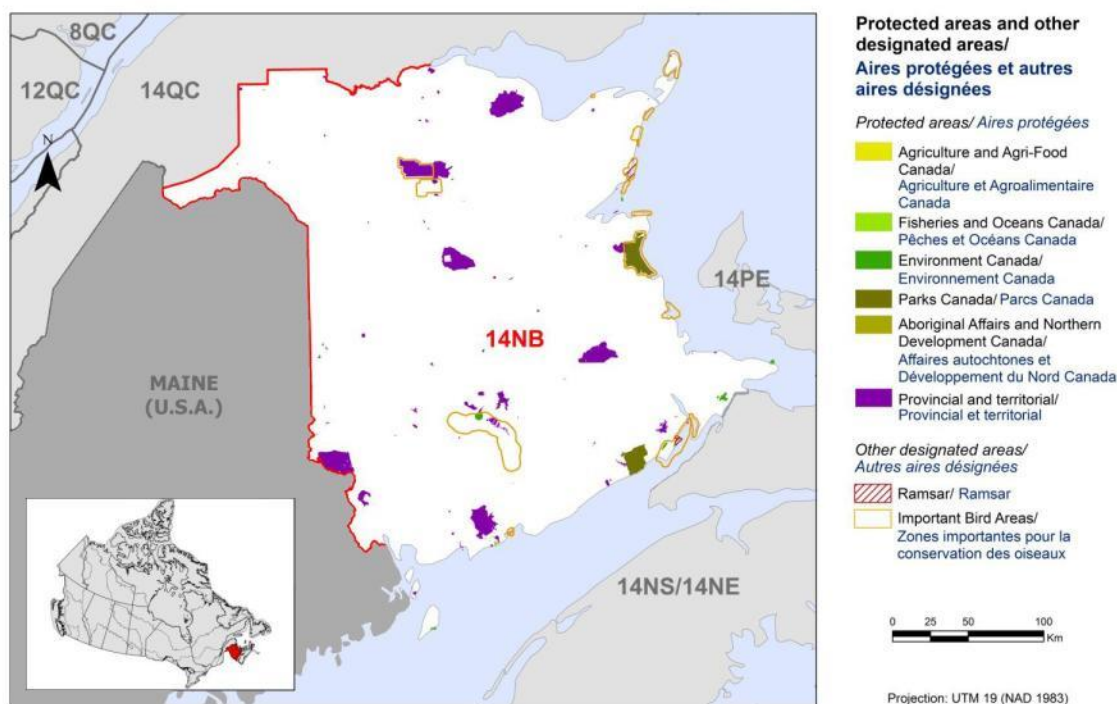


Figure 2. Carte des aires protégées et désignées dans la RCO 14 N.-B. : forêt septentrionale de l'Atlantique.

Caractéristiques de l'Unité Biogéographique Marine 11 : baie de Fundy du Nouveau-Brunswick

Le golfe du Maine et l'écozone du Plateau néo-écossais (qui correspondent à l'UBM 11; figure 3) sont délimités par la ligne de démarcation de La Haye au sud-ouest (qui définit la frontière internationale avec les États-Unis) et par la rive sud du chenal Laurentien au nord-est (Pêches et Océans Canada, 2010). Cette UBM inclut certaines parties littorales de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, et s'étend au-delà de l'extrémité du plateau continental, à la limite de 200 milles marins de la zone économique exclusive du Canada (pour une superficie totale de 417 000 km²).

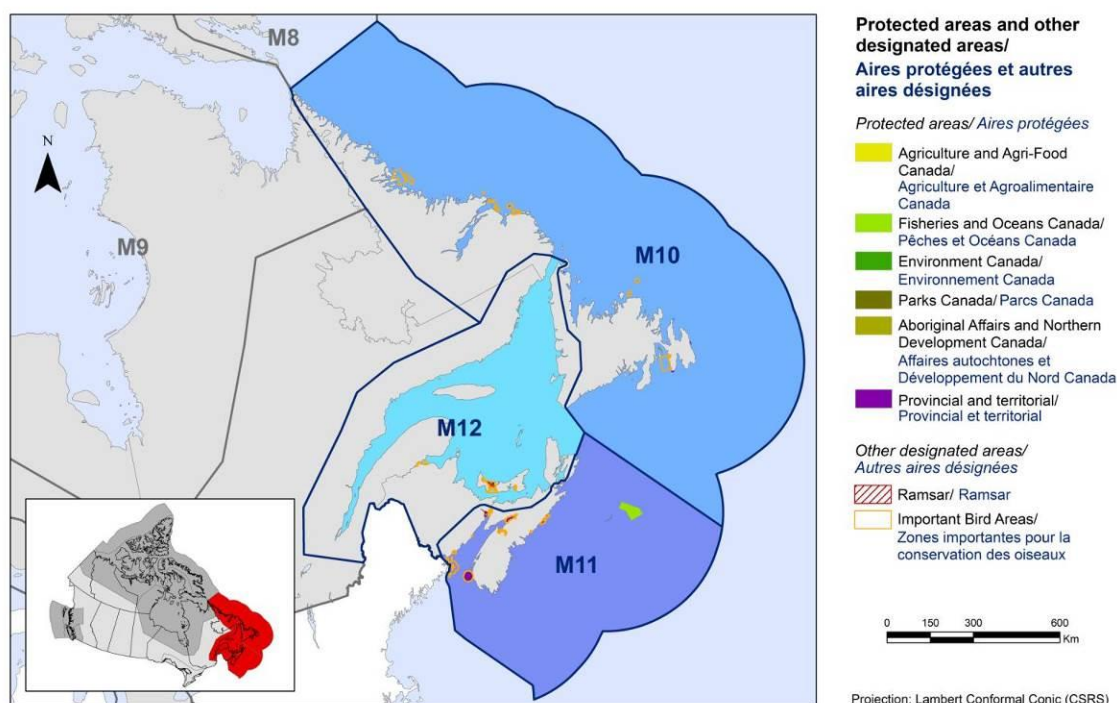


Figure 3. Carte des zones protégées et désignées des UBM 11 (M11) et 12 (M12).

L'UBM 11 N.-B. englobe la baie de Fundy et une partie du golfe du Maine (qui est l'une des plus grandes mers littorales semi-fermées de l'Amérique du Nord). Cette zone est considérée comme l'un des écosystèmes marins les plus riches du monde qui possède différents habitats marins et estuariens (Gulf of Maine Council on the Marine Environment, n.d.). Que ce soit au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse, les côtes comportent de grands estuaires de marais salés associés au débit sortant de réseaux hydrographiques importants.

L'UBM 11 N.-B. comprend la partie nord de la baie de Fundy, la baie Passamaquoddy et les eaux autour de l'archipel de Grand Manan, soit une superficie totale de 8 000 km² (figure 3). Elle est connue pour ses très fortes marées et les courants que celles-ci créent; elle comporte quelques-uns des plus grands marais salés, estuaires de marais salés et vasières intertidaux d'Amérique du Nord.

Une variété de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Les menaces actuelles comprennent la pollution provenant de la circulation de navires commerciaux et autres, de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière, de l'exploitation minière ainsi que des activités de pêche et d'aquaculture (concurrence pour les ressources, mortalité des prises accessoires liées à la pêche, augmentation du trafic maritime, perturbation dans certaines zones importantes pour la conservation des oiseaux). Les changements climatiques devraient entraîner un réchauffement général des températures atmosphériques à ces latitudes, ce qui pourrait avoir pour conséquence de changer les températures océaniques, les courants océaniques, les régimes des glaces, la fréquence des épisodes de temps violents ainsi que l'abondance et la répartition des proies et des prédateurs. Parmi les autres facteurs encore peu compris pouvant avoir des répercussions graves sur la survie des oiseaux dans l'UBM 11 N.-B., on compte l'arrivée ou les changements dans les modes d'apparition des espèces exotiques envahissantes (comme les tuniciers et les crabes européens), des ectoparasites, des endoparasites et des maladies. Une combinaison de pratiques de gestion bénéfiques, de sensibilisation du public, de modifications législatives et de programmes de nettoyage pourrait atténuer bon nombre de ces menaces.

Actuellement, il n'y a qu'une aire marine protégée dans l'UBM 11 N.-B., l'estuaire de la Musquash, situé juste à l'ouest de Saint John (administré par Pêches et Océans Canada), qui abrite l'un des plus grands marais salés des Maritimes. La baie de Fundy est reconnue à la fois comme une réserve de la biosphère (4 300 km²) et comme une réserve d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental (620 km²).

Caractéristiques de l'Unité Biogéographique Marine 12 : golfe du Saint-Laurent du Nouveau-Brunswick

L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (correspondant à l'UBM 12 à la figure 3) représentent l'un des écosystèmes estuariens et marins les plus importants et les plus productifs du Canada et du monde entier (superficie totale d'environ 247 000 km²; Therriault, 1991). Doté d'un bassin versant qui comprend les Grands Lacs, l'écosystème marin du Saint-Laurent bénéficie de plus de la moitié de l'apport en eau douce de la côte Atlantique de l'Amérique du Nord. Cet écosystème fait également l'objet d'une forte influence exercée par l'océan et par les variations climatiques de l'Atlantique Nord, d'origines à la fois arctique (courant du Labrador) et tropicale (Gulf Stream). Par conséquent, cette région présente d'importantes variations spatiales et temporelles en matière de conditions environnementales et de processus océanographiques (Benoît et coll., 2012). Ce cadre unique fournit des conditions favorables au développement d'une communauté biologique et d'une structure trophique très variées et très productives (Benoît et coll., 2012).

L'UBM 12 se trouve en aval de certains des plus grands centres urbains et industriels, de zones de développement importantes situées sur le continent et d'émetteurs de contaminants industriels et agricoles (Benoît et coll., 2012). Les énormes apports d'eau douce, notamment pendant les saisons humides du printemps et de l'été, entraînent la diminution des taux de salinité du golfe et de l'estuaire. L'importance accrue de la navigation commerciale, de l'écotourisme et de la navigation de plaisance est un vecteur de propagation des espèces aquatiques envahissantes (Benoît et coll., 2012). L'aménagement du littoral et les charges sédimentaires et en éléments nutritifs qui en découlent, ainsi que l'industrie de l'aquaculture des mollusques vaste et en pleine expansion ont converti d'importantes parties de la côte et les eaux estuariennes et de lagune en sites aquacoles (Benoît et coll., 2012). Benoît et coll. (2012) ont examiné des éléments de preuve qui portent à croire que des aspects importants du réseau trophique de l'UBM 12 ont changé au début des années 1990. De plus, la hausse de la température moyenne de la surface de la mer et l'hypoxie due en partie aux changements climatiques et à la détérioration des zones côtières provoquée par les pressions anthropiques (p. ex., l'eutrophisation des eaux côtières) sont susceptibles de provoquer un stress physiologique au sein des populations d'organismes marins (Benoît et coll., 2012).

L'UBM 12 N.-B. englobe une zone d'environ 14 000 km² (figure 3). Le système est fortement influencé par l'océan et les variations climatiques. Bien que les eaux froides et à faible taux de salinité de l'Arctique (courant du Labrador) rejoignent le golfe par le nord et l'est, les vents provenant de l'ouest et du sud-ouest exerce une influence qui tempère l'influence de l'océan sur le climat. Cette influence modérée, combinée à la faible profondeur de l'eau dans le détroit de Northumberland, peut créer des températures océaniques plus chaudes dans cette zone. En hiver, cette partie du golfe est principalement recouverte de glace. L'UBM 12 N.-B. a des littoraux complexes qui sont le résultat de processus glaciaires. Les littoraux comportent de vastes plages de sable et des substrats rocheux exposés, mais présentent peu de falaises. Ces

paysages sont parsemés de grands estuaires qui accueillent des marais salés et des milieux humides de différentes tailles et influences. Les variations spatiales et temporelles des conditions environnementales et des processus océanographiques ont pour conséquence la présence d'une communauté biologique et d'une structure trophique diversifiées et productives.

Une variété de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Les menaces actuelles comprennent la pollution provenant de la circulation de navires commerciaux et autres, des activités de pêche et d'aquaculture (p. ex., concurrence pour les ressources, mortalité des prises accessoires liées à la pêche, augmentation du trafic maritime, perturbation dans certaines zones importantes pour la conservation des oiseaux). L'aménagement du littoral a des répercussions sur ce dernier, en transformant l'habitat côtier pour la construction d'habitations et d'infrastructures (p. ex., remblayage des milieux humides côtiers, irrigation, lutte contre l'érosion). Les mesures visant à lutter contre l'érosion du littoral seront mises à rude épreuve par l'élévation du niveau de la mer découlant des changements climatiques. Les changements climatiques devraient entraîner un réchauffement général des températures atmosphériques à ces latitudes, ce qui pourrait avoir pour conséquence de changer les températures océaniques, les courants océaniques, les régimes des glaces, la fréquence des épisodes de temps violents ainsi que l'abondance et la répartition des proies et des prédateurs. Parmi les autres facteurs encore peu compris pouvant avoir des répercussions graves sur la survie des oiseaux, on compte l'arrivée ou les changements dans les modes d'apparition des espèces exotiques envahissantes (comme les tuniciers et les crabes européens), des ectoparasites, des endoparasites et des maladies. Une combinaison de pratiques de gestion bénéfiques, de sensibilisation du public, de modifications législatives et de programmes de nettoyage pourrait atténuer bon nombre de ces menaces.

Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux. Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats.

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B. ou UBM 12 N.-B. par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

La RCO 14 N.-B. compte 71 espèces d'oiseaux prioritaires. La liste des oiseaux prioritaires compte principalement des oiseaux terrestres (42 espèces), mais inclut également neuf espèces d'oiseaux de rivage, dix espèces d'oiseaux aquatiques et dix espèces de sauvagine (tableau 1). Bien que le nombre total d'oiseaux terrestres prioritaires soit supérieur à celui des autres groupes d'oiseaux, seuls 26 % de l'ensemble des oiseaux terrestres de la RCO 14 N.-B. sont considérés comme des espèces prioritaires (tableau 2), contre 32 % de l'ensemble des oiseaux de rivage, 34 % de l'ensemble des oiseaux aquatiques et 36 % de l'ensemble des espèces de sauvagine de la RCO 14 N.-B. (tableau 2).

L'UBN 11 N.-B. compte 44 espèces d'oiseaux prioritaires. La liste des oiseaux prioritaires compte principalement des oiseaux aquatiques (18 espèces), mais inclut également 15 espèces d'oiseaux de rivage et 11 espèces de sauvagine (tableau 1). Au sein de l'UBM 11 N.-B., la proportion d'oiseaux de rivage considérés comme des espèces prioritaires (48 %) est largement supérieure à la part qu'ils représentent dans l'ensemble des espèces d'oiseaux (27 %) (tableau 2).

L'UBM12 N.-B. compte 28 espèces d'oiseaux prioritaires. La liste compte principalement des oiseaux de rivage (12 espèces) et de sauvagine (11 espèces), et comprend également cinq espèces d'oiseaux aquatiques (tableau 1). Au sein de l'UBM 12 N.-B., la proportion d'oiseaux de rivage considérés comme des espèces prioritaires (43 %) est largement supérieure à la part qu'ils représentent dans l'ensemble des espèces d'oiseaux (27 %) (tableau 2). En revanche, les espèces d'oiseaux aquatiques représentent 11 % des espèces prioritaires de l'UBM 12 N.-B., mais 42 % de l'ensemble des espèces d'oiseaux (tableau 2).

Il y a 18 espèces en péril dans la RCO 14 N.-B., six dans l'UBM 11 N.-B. et cinq dans l'UBM 12 N.-B. qui sont protégées par la législation fédérale ou provinciale (tableau 1). Dans la RCO 14 N.-B., neuf espèces d'oiseaux terrestres, une espèce d'oiseau de rivage, deux espèces d'oiseaux aquatiques et deux espèces de sauvagine sont protégées par la législation fédérale, alors que seules deux espèces d'oiseaux terrestres, une espèce d'oiseau de rivage et une espèce de sauvagine sont protégées par la législation provinciale (tableau 3). Au sein de l'UBM 11 N.-B., deux espèces d'oiseaux de rivage, deux espèces d'oiseaux aquatiques et deux espèces de sauvagine sont protégées par la législation fédérale, alors que seules une espèce d'oiseau de rivage et une espèce de sauvagine sont protégées par la législation provinciale (tableau 3). Au sein de l'UBM 12 N.-B., deux espèces d'oiseaux de rivage, une espèce d'oiseau aquatique et deux espèces de sauvagine sont protégées par la législation fédérale, alors que seules une espèce d'oiseau de rivage et une espèce de sauvagine sont protégées par la législation provinciale (tableau 3).

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B. et UBM 12 N.-B., objectifs de population et justification du statut prioritaire.

RCO 14 N.-B.	UBM 11 N.-B.	UBM 12 N.-B.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale /sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui			Autour des palombes	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %						Oui	Oui		
Oui			Bruant à gorge blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui			Bruant de Nelson	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir				Oui		Oui	Oui		
Oui			Buse à épauettes	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir									Ajoutée
Oui			Cardinal à poitrine rose	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Coulicou à bec noir	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %				Oui		Oui			
Oui			Engoulevent bois-pourri	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir	M	M		Oui					
Oui			Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %	M	M							
Oui			Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir	P	P	VD						
Oui			Gélinotte huppée	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir						Oui			
Oui			Goglu des prés	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %		M		Oui		Oui			
Oui			Grive de Bicknell	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %	M	M		Oui		Oui	Oui		
Oui			Grive des bois	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %				Oui		Oui			
Oui			Grive fauve	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui	Oui		

¹ Les objectifs de population s'appliquent à toutes les unités où l'espèce est prioritaire (RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B. et/ou UBM 12 N.-B.), sauf indication contraire.

² Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP): VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante (Registre public des espèces en péril).

³ Évaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC 2012) : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante.

⁴ Espèces figurant à la liste des espèces en voie de disparition (VD) de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* du Nouveau-Brunswick (Nouveau-Brunswick, 2004).

⁵ Espèces de sauvagine figurant à la liste des espèces clés du plan quinquennal de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est pour le Nouveau-Brunswick (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans la catégorie ayant un besoin « Élevé » ou « Très élevé » de conservation ou de surveillance en tant qu'oiseau nicheur ou non nicheur de la RCS 14 (similaire à la RCO 14) dans le PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

⁶ Espèces ajoutées à la liste de priorités suivant l'avis du Groupe de travail technique de la province.

Tableau 1 (suite)

RCO 14 N.-B.	UBM 11 N.-B.	UBM 12 N.-B.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale /sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui			Gros-bec errant	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui	Oui		
Oui			Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir	P	P							
Oui			Hirondelle bicolore	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Hirondelle de rivage	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %									Ajoutée
Oui			Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %		M							
Oui			Martin pêcheur d'Amérique	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir						Oui	Oui		
Oui			Martinet ramoneur	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %	M	M		Oui					
Oui			Mésange à tête brune	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui			
Oui			Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %	M	M		Oui		Oui			
Oui			Paruline à gorge noire	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui			Paruline à gorge orangée	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
Oui			Paruline à poitrine baie	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui			Paruline à tête cendrée	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui			Paruline bleue	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Paruline du Canada	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %	M	M		Oui	Oui	Oui	Oui		
Oui			Paruline flamboyante	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Paruline tigrée	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui	Oui		
Oui			Pic à dos noir	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %						Oui			
Oui			Pic à dos rayé	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir									Ajoutée
Oui			Pic maculé	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui			Pioui de l'Est	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui			
Oui			Pygargue à tête blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir			VD						Ajoutée
Oui			Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %	P	P				Oui			

Tableau 1 (suite)

RCO 14 N.-B.	UBM 11 N.-B.	UBM 12 N.-B.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/ continentale	Préoccupation régionale/ sous-régionale	Intendance régionale /sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui			Roselin pourpré	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Sittelle à poitrine blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir									Ajoutée
Oui			Sturnelle des prés	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %		M							
Oui			Tyrann tritri	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %						Oui			
Oui			Viréo à tête bleue	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
	Oui	Oui	Barge hudsonienne	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>)	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir ⁷	VD	VD		Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau minuscule ⁷	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau sanderling	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 % (UBM 11) Évaluer/maintenir (UBM 12)				Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau variable ⁷	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Bécasseau violet	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Bécasses d'Amérique	Oiseaux de rivage	Augmenter de 50 %				Oui					
Oui			Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %				Oui					
Oui			Chevalier grivelé	Oiseaux de rivage	Augmenter de 50 %				Oui					
	Oui	Oui	Chevalier semipalmé	Oiseaux de rivage	Augmenter de 50 %				Oui					
Oui	Oui	Oui	Chevalier solitaire ⁷	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					

⁷ Une évaluation récente (Andres et coll., 2012) suggère maintenant que certaines espèces d'oiseaux de rivage sont stables (p. ex., Bécasseau minuscule, Bécasseau variable et Chevalier solitaire) tandis que d'autres sont en déclin (Tournepierre à collier). Ces oiseaux de rivage prioritaires ont été sélectionnés en 2009 (d'après les travaux d'Andres, 2009). Les versions subséquentes de la base de données seront modifiées pour tenir compte de ces nouveaux renseignements.

Tableau 1 (suite)

RCO 14 N.-B.	UBM 11 N.-B.	UBM 12 N.-B.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale /sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui	Oui	Oui	Courlis corlieu	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Oui	Petit Chevalier	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Phalarope à bec étroit	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Phalarope à bec large	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Pluvier argenté	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Pluvier kildir	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %				Oui					
Oui	Oui	Oui	Pluvier siffleur (sous- espèce <i>melodus</i>)	Oiseaux de rivage	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui					
Oui			Butor d'Amérique	Oiseaux aquatiques	Augmenter de 100 %				Oui		Oui			
	Oui		Grand cormoran	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Grèbe à bec bigarré	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Grèbe esclavon	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir	VD ⁸	VD ⁸ P ⁹							
	Oui	Oui	Grèbe jougris	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
Oui			Guifette noire	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir									Ajoutée
	Oui		Guillemot de Brünnich	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
	Oui		Guillemot marmette	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Héron vert	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
Oui			Marouette de Caroline	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Mergule nain	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					Supprimé dans l'UBM 12 N.-B.
	Oui		Mouette de Bonaparte	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					

⁸ Ce statut s'applique à la population de Grèbes esclavons des îles de la Madeleine.⁹ Ce statut s'applique à la population occidentale de Grèbes esclavons.

Tableau 1 (suite)

RCO 14 N.-B.	UBM 11 N.-B.	UBM 12 N.-B.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/ continentale	Préoccupation régionale/ sous-régionale	Intendance régionale /sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
	Oui		Mouette tridactyle	Oiseaux aquatiques	Maintenir					Oui				Ajoutée
	Oui		Océanite cul-blanc	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui	Oui	Oui	Oui		Supprimé dans l'UBM 12 N.-B.
Oui			Petit Blongios	Oiseaux aquatiques	Objectif de rétablissement	M	M		Oui		Oui			
	Oui		Petit Pingouin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Oui	Plongeon huard	Oiseaux aquatiques	Maintenir (RCO 14) Évaluer/maintenir (UBM 11 et 12)				Oui		Oui			
	Oui		Puffin des Anglais	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
	Oui		Puffin fuligineux	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Puffin majeur	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui	Oui		Oui		Supprimé dans l'UBM 12 N.-B.
Oui			Râle de Virginie	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Râle jaune	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir	P	P		Oui					
	Oui		Sterne arctique	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir									Ajoutée
	Oui		Sterne de Dougall	Oiseaux aquatiques	Objectif de rétablissement	VD	VD							
Oui	Oui	Oui	Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
Oui	Oui	Oui	Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	P	P	VD					PCHE	

Tableau 1 (suite)

RCO 14 N.-B.	UBM 11 N.-B.	UBM 12 N.-B.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/ continentale	Préoccupation régionale/ sous-régionale	Intendance régionale /sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui	Oui	Oui	Bernache du Canada (nichant dans des régions tempérées dans l'Est du Canada)	Sauvagine	Diminuer								Préoccupation de gestion ¹⁰	
Oui	Oui	Oui	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagine	Maintenir								PCHE, PNAGS	
Oui			Canard branchu	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE	
Oui			Canard colvert	Sauvagine	Augmenter de 100 %								PCHE	
Oui	Oui	Oui	Canard noir	Sauvagine	Maintenir								PCHE, PNAGS	
	Oui	Oui	Eider à duvet	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE, PNAGS	
Oui			Fuligule à collier	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE	
Oui	Oui	Oui	Garrot à œil d'or	Sauvagine	Augmenter de 50 % (RCO 14) Évaluer/maintenir (UBM 11 et 12)								PCHE	
Oui	Oui	Oui	Garrot d'Islande (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	P	P						PCHE	
	Oui	Oui	Harelde kakawi	Sauvagine	Évaluer/maintenir								PNAGS	
	Oui	Oui	Macreuse à front blanc	Sauvagine	Évaluer/maintenir								PNAGS	
	Oui	Oui	Macreuse noire	Sauvagine	Évaluer/maintenir								PCHE	
Oui	Oui	Oui	Sarcelle d'hiver	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE	

¹⁰ La Bernache du Canada (nichant dans des régions tempérées à l'Est du Canada) a été ajoutée à la liste des espèces prioritaires en raison de préoccupations liées à la gestion (p. ex., surabondance et problème lié aux oies).

Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B., et UBM 12 N.-B.

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces (pourcentage de l'avifaune)	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces désignées prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
RCO 14 N.-B.				
Oiseaux terrestres	164 (67 %)	42	26 %	59 %
Oiseaux de rivage	28 (11 %)	9	32 %	13 %
Oiseaux aquatiques	28 (11 %)	10	36 %	14 %
Sauvagine	26 (10 %)	10	38 %	14 %
Total pour RCO 14 N.-B.	246	71	29 %	100 %
UBM 11 N.-B.				
Oiseaux terrestres	4 (3 %)	0	0 %	0 %
Oiseaux de rivage	31 (27 %)	15	48 %	34 %
Oiseaux aquatiques	51 (44 %)	18	35 %	41 %
Sauvagine	29 (25 %)	11	38 %	25 %
Total pour l'UBM 11 N.-B.	115	44	38 %	100 %
UBM 12 N.-B.				
Oiseaux terrestres	4 (4 %)	0	0 %	0 %
Oiseaux de rivage	28 (27 %)	12	43 %	43 %
Oiseaux aquatiques	44 (42 %)	5	11 %	18 %
Sauvagine	28 (27 %)	11	39 %	39 %
Total pour l'UBM 12 N.-B.	104	28	27 %	100 %

Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B., et UBM 12 N.-B. par motif d'inclusion.

Motif d'inclusion ¹	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
RCO 14 N.-B. total	42	9	10	10
COSEPAC ²	12	1	2	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	9	1	2	2
Espèce en péril provinciale ⁴	2	1		1

¹ Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).

² La mention COSEPAC désigne une espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

³ Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

⁴ La mention Espèce en péril à l'échelle provinciale désigne une espèce inscrite comme en voie de disparition (VD) (Nouveau-Brunswick, 2004) en vertu de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* du Nouveau-Brunswick.

Tableau 3 (suite)

Motif d'inclusion ¹	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
PNAGS ⁵	-	-	-	9
Espèce préoccupante nationale/continentale	9	9	7	-
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	18	0	5	-
Intendance nationale/continentale	8	0	0	-
Intendance régionale/sous-régionale	18	0	0	-
Préoccupation en matière de gestion	0	0	0	1
Examen par les experts	5	0	1	0
Total pour l'UBM 11 N.-B.	0	15	18	11
COSEPAC ²	0	2	2	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	0	2	2	2
Espèce en péril provinciale ⁴	0	1	0	1
PNAGS ⁵	-	-	-	10
Espèce préoccupante nationale/continentale	0	15	12	-
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	0	0	6	-
Intendance nationale/continentale	0	0	3	-
Intendance régionale/sous-régionale	0	0	2	-
Préoccupation en matière de gestion	0	0	0	1
Examen par les experts	0	0	1	0
Total pour l'UBM 12 N.-B.	0	12	5	11
COSEPAC ²	0	2	1	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	0	2	1	2
Espèce en péril provinciale ⁴	0	1		1
PNAGS ⁵	-	-	-	10
Espèce préoccupante nationale/continentale	0	12	3	-
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	0	0	3	-
Intendance nationale/continentale	0	0	0	-
Intendance régionale/sous-régionale	0	0	0	-
Préoccupation en matière de gestion	0	0	0	1
Examen par les experts	0	0	0	0

⁵ La mention PNAGS désigne une « espèce clé » classée selon le plan quinquennal de mise en œuvre du PCHE N.-B. (2008) ou classée selon le PNAGS (Comité du Plan, 2004) comme présentant un besoin Élevé ou Très élevé de conservation ou de surveillance en tant qu'oiseau nicheur ou non nicheur dans la région de conservation des oiseaux.

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO et les UBM permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitat font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FAO 2000) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

Les assignations d'associations pour les espèces d'oiseaux prioritaires à un habitat ont principalement été effectuées au moyen d'une analyse documentaire et de consultations d'experts. Pour chaque espèce prioritaire de la RCO 14 et des UBM 11 et 12 du N.-B., toutes les associations d'habitat connues ont été considérées, et non seulement les associations d'habitats principales. En raison de la variabilité et de la disponibilité des renseignements liés aux assignations des espèces à un habitat, il n'a pas été possible de quantifier l'importance relative de quelque habitat que ce soit. Dans ce document, les déclarations relatives à l'importance des types d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires sont liées au nombre d'oiseaux prioritaires associés à chaque habitat et peuvent ne pas refléter l'importance globale de l'habitat pour toutes les espèces d'oiseaux de l'unité de planification. Pour obtenir plus de renseignements quantitatifs et qualitatifs recueillis sur le terrain concernant les assignations à un habitat de toutes les espèces d'oiseaux nicheurs au Nouveau-Brunswick, veuillez consulter le deuxième Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes (Stewart et coll., en préparation).

Dans la RCO 14 N.-B., ce sont les milieux humides qui sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires. On trouve 35 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 49 %) dans les milieux humides de la RCO 14 N.-B. (figure 4). Les habitats forestiers représentent également un type d'habitat important pour les espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 14 N.-B. Les trois types de forêts combinés abritent 31 espèces (44 %) et il y a plus d'espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les forêts mixtes (27 espèces ou 38 %) que les forêts conifériennes (18 espèces ou 25 %) ou les forêts feuillues (17 espèces ou 24 %; figure 4). De nombreuses espèces d'oiseaux prioritaires utilisent également les zones cultivées et aménagées (21 espèces ou 30 %).

Dans l'UBM 11 N.-B., on trouve 33 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 75 %) dans les zones côtières (intertidales) et 29 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 66 %) dans les eaux marines (figure 5). Dans l'UBM 12 N.-B., on trouve 24 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 86 %) dans les zones côtières (intertidales) et 14 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 50 %) dans les eaux marines (figure 6).

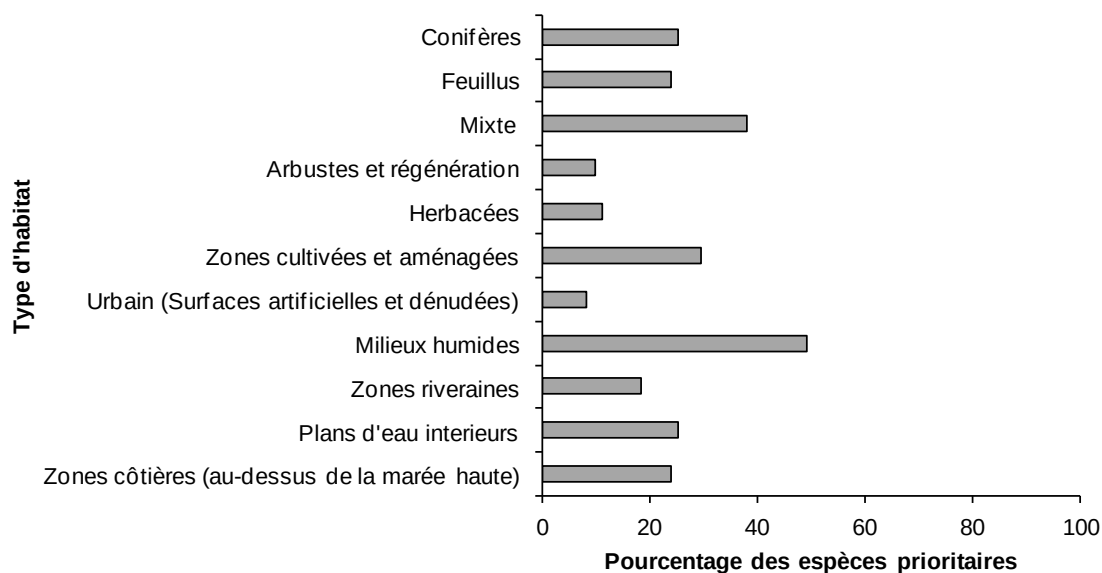


Figure 4. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans la RCO 14 N.-B.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

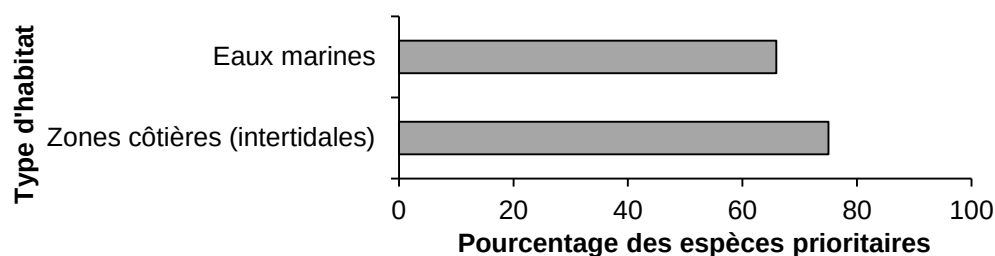


Figure 5. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans l'UBM 11 N.-B.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

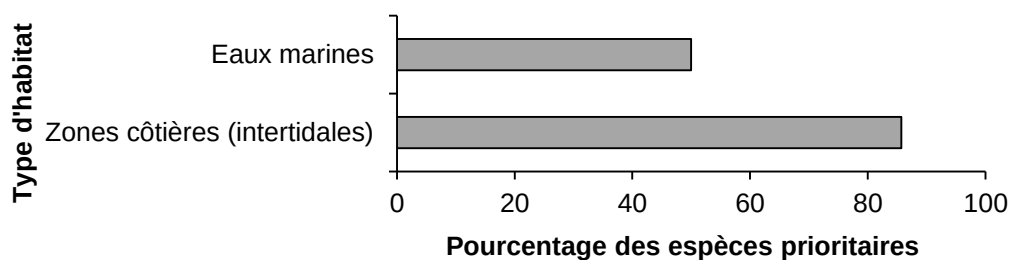


Figure 6. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans l'UBM 12 N.-B.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Élément 3 : Objectifs en matière de population

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance. Pour toute espèce inscrite en vertu de la LEP ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Dans la RCO 14 N.-B., il y a 21 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 30 %) pour lesquelles on ne connaît pas la tendance démographique et pour lesquelles l'objectif de population est d'évaluer et/ou de maintenir cette population (figure 7). Cependant, il y a 32 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 45 %) pour lesquelles l'objectif de population est d'augmenter les niveaux actuels de 100 %, de 50 % ou d'un pourcentage particulier défini d'après les documents de rétablissement de l'espèce (figure 7). Dans l'UBM 11 et 12 du N.-B., on ne connaît pas la tendance démographique de la majorité des espèces d'oiseaux prioritaires (34 et 23 espèces respectivement), et alors, l'objectif de population pour celles-ci est d'évaluer et de maintenir la population (figures 8 et 9). Il y a six espèces d'oiseaux prioritaires dans l'UBM 11 N.-B. et quatre dans l'UBM 12 N.-B. pour lesquelles l'objectif de population est d'augmenter les niveaux actuels de 100 %, de 50 % ou d'un pourcentage particulier défini d'après les documents de rétablissement de l'espèce (figures 8 et 9). La Bernache du Canada nichant dans les régions tempérées était la seule espèce prioritaire des trois unités de planification pour laquelle l'objectif de population était de diminuer la taille de la population (tableau 1). Étant donné que la Bernache du Canada nichant dans les régions tempérées est considérée comme une espèce prioritaire en raison d'un problème de gestion, il n'y a pas de menace, d'objectif de conservation ou de mesure de conservation indiqués pour cette population.

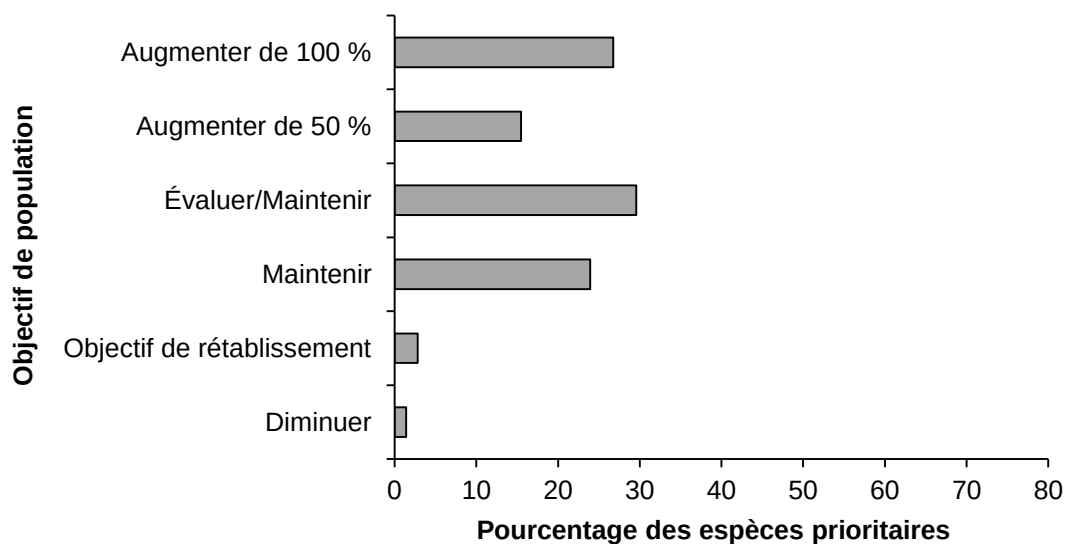


Figure 7. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans la RCO 14 N.-B.

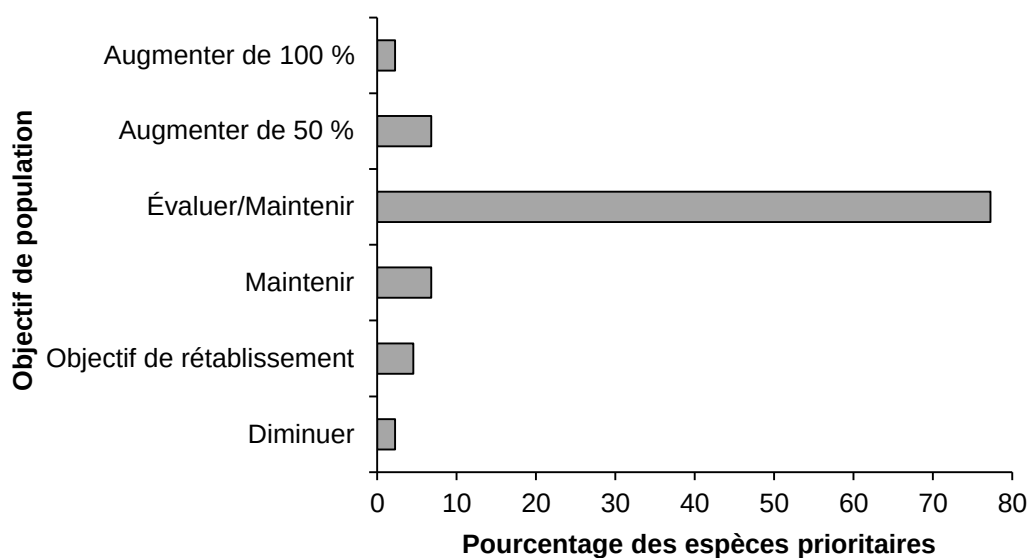


Figure 8. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans l'UBM 11 N.-B.

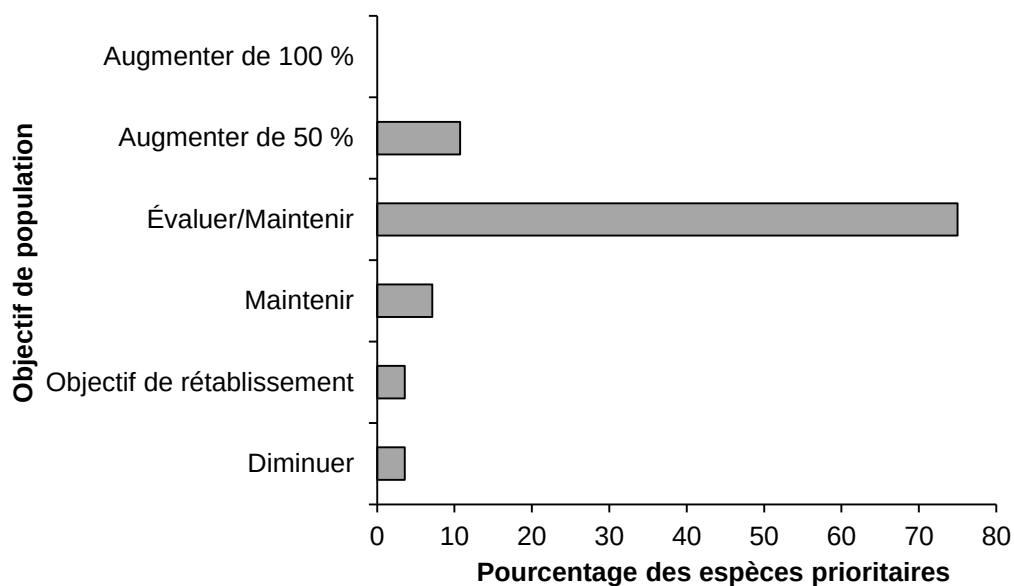


Figure 9. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans l'UBM 12 N.-B.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Le processus d'évaluation des menaces définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte de la version complète de la stratégie intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces.

Dans la RCO 14 et les UBM 11 et 12 du N.-B., une catégorie a été ajoutée pour permettre l'inclusion de données de surveillance ou de recherche insuffisantes au modèle de classification des menaces (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « Manque d'information »). Cependant, cette catégorie de menace n'a pas été classée étant donné qu'il était impossible d'attribuer une cote à la portée ou à la gravité du manque d'information.

Certaines des menaces identifiées ne sont pas uniquement associées à un habitat particulier. Par exemple, le développement urbain concerne de nombreux types d'habitat au Nouveau-Brunswick. Il y a, par contre, certaines menaces qui sont propres à un habitat particulier, comme par exemple, la disparition de toits convenant à la nidification est une menace propre aux habitats urbains. Les menaces ont été classées par Salafsky et coll. (2008). Lorsque leurs classements sont regroupés par catégorie d'habitat (tableau 4), l'ampleur globale des menaces est plus élevée dans les forêts conifériennes de la RCO 14 N.-B. et dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-B. La plupart des autres catégories d'habitat présentent une ampleur globale de menace moyenne, à l'exception des habitats d'arbustes et de régénération, et des habitats herbacés de la RCO 14 N.-B., qui présentent une ampleur de menace faible (tableau 4).

Dans la RCO 14 N.-B., les seules menaces qui ont reçu une cote très élevée étaient les menaces liées à la perte ou à la fragmentation des forêts conifériennes et des forêts feuillues en raison des activités d'exploitation forestière (5.3 « Coupe forestière et récolte du bois »). Ces menaces ont été considérées comme élevées dans les forêts mixtes, les forêts riveraines et les milieux humides forestiers (figure 10). Par exemple, la perte ou la fragmentation des marécages de cèdres en raison des activités d'exploitation forestière a été considérée comme une menace élevée pour la Paruline du Canada. Les menaces les plus fréquemment identifiées étaient la baisse de la qualité du régime alimentaire, la baisse de la santé des oiseaux et la baisse de la

disponibilité des proies en raison de la contamination des sources de nourriture par des biocides comme les pesticides, les herbicides ou les fongicides utilisés par les industries forestières ou agricoles (9.3 « Effluents agricoles et de la foresterie »; figure 10). Ces menaces étaient généralisées dans toutes les catégories d'habitat (à l'exception de l'habitat urbain) dans la RCO 14 N.-B.

Dans l'UBM 11 et l'UBM 12 du N.-B., la diminution de la disponibilité des proies liée à la contamination par des produits chimiques ou des métaux lourds résultant de déversements d'hydrocarbures, ou l'hypothermie causée par les hydrocarbures sur le plumage des oiseaux (9.2 « Effluents industriels et militaires ») étaient les menaces les plus souvent identifiées et auxquelles on attribuait les cotes les plus élevées. Ces menaces étaient considérées comme élevées dans l'UBM 11 N.-B. (figure 11), et moyennes dans l'UBM 12 N.-B. (figure 12). Plus de 20 menaces différentes ont été identifiées pour les oiseaux prioritaires dans 17 sous-catégories de menace différentes dans les UBM 11 et 12 du N.-B., mais toutes ont été considérées comme faibles (figures 11 et 12). Les menaces faibles ne sont pas davantage traitées dans la présente stratégie.

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section Menaces à l'extérieur du Canada de la version complète de la stratégie.

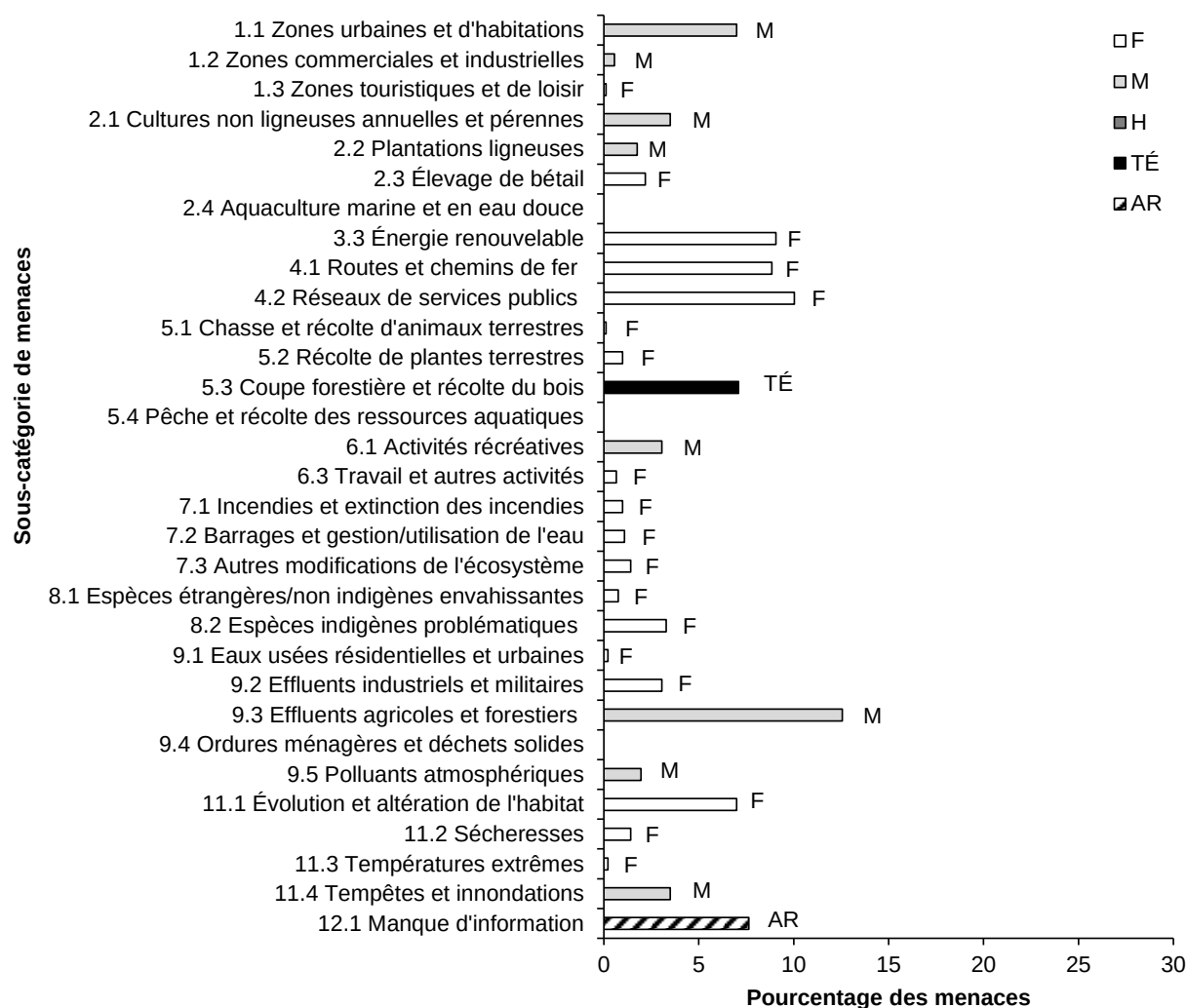


Figure 10. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-B., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 14 N.-B. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 N.-B. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les lettres adjacentes aux barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. Les menaces pour lesquelles aucun rang n'a été attribué faute d'un manque d'information, sont identifiées par « AR ».

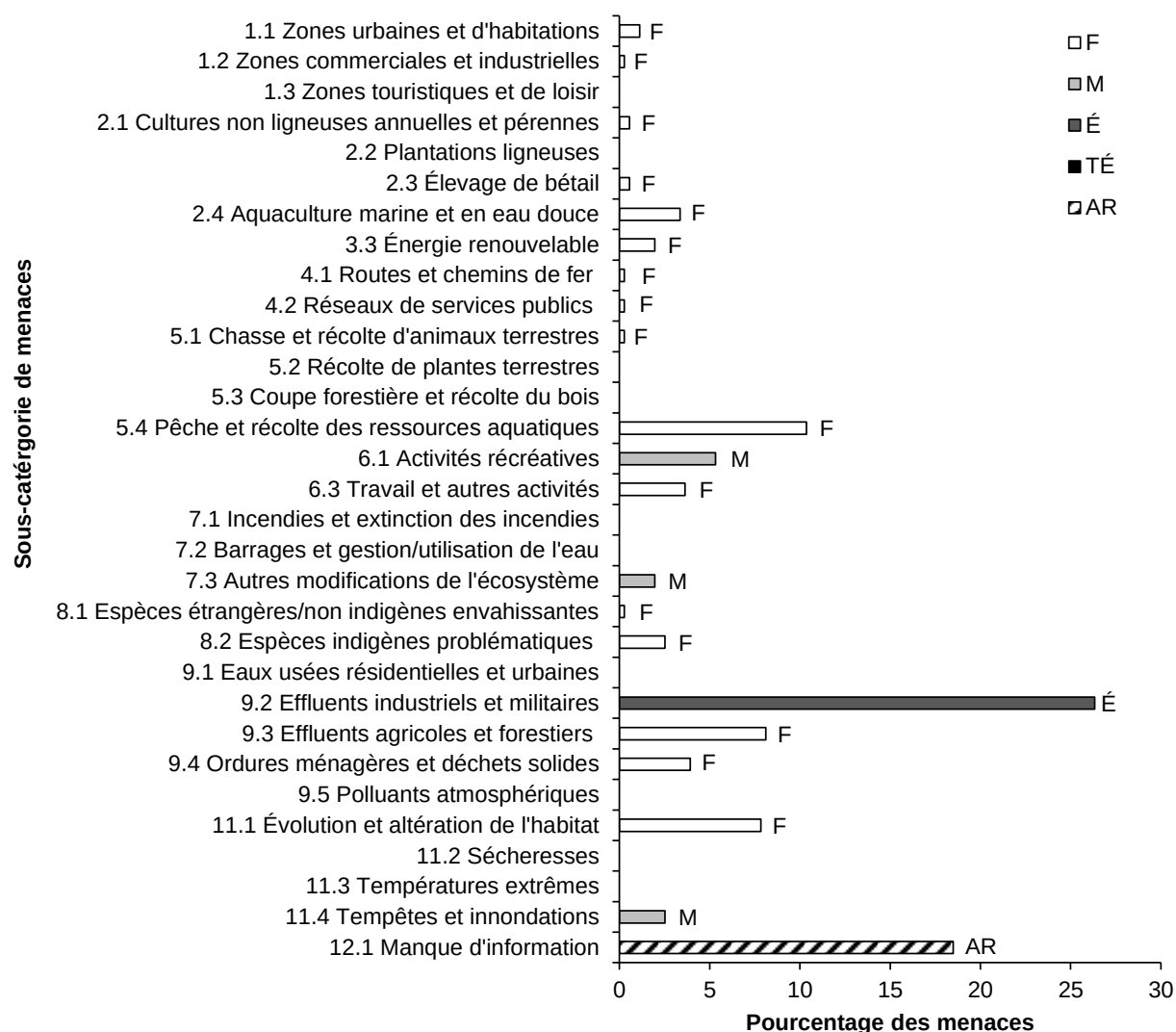


Figure 11. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 11 N.-B., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 14 N.-B. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 N.-B. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les lettres adjacentes aux barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. Les menaces pour lesquelles aucun rang n'a été attribué faute d'un manque d'information, sont identifiées par « AR ».

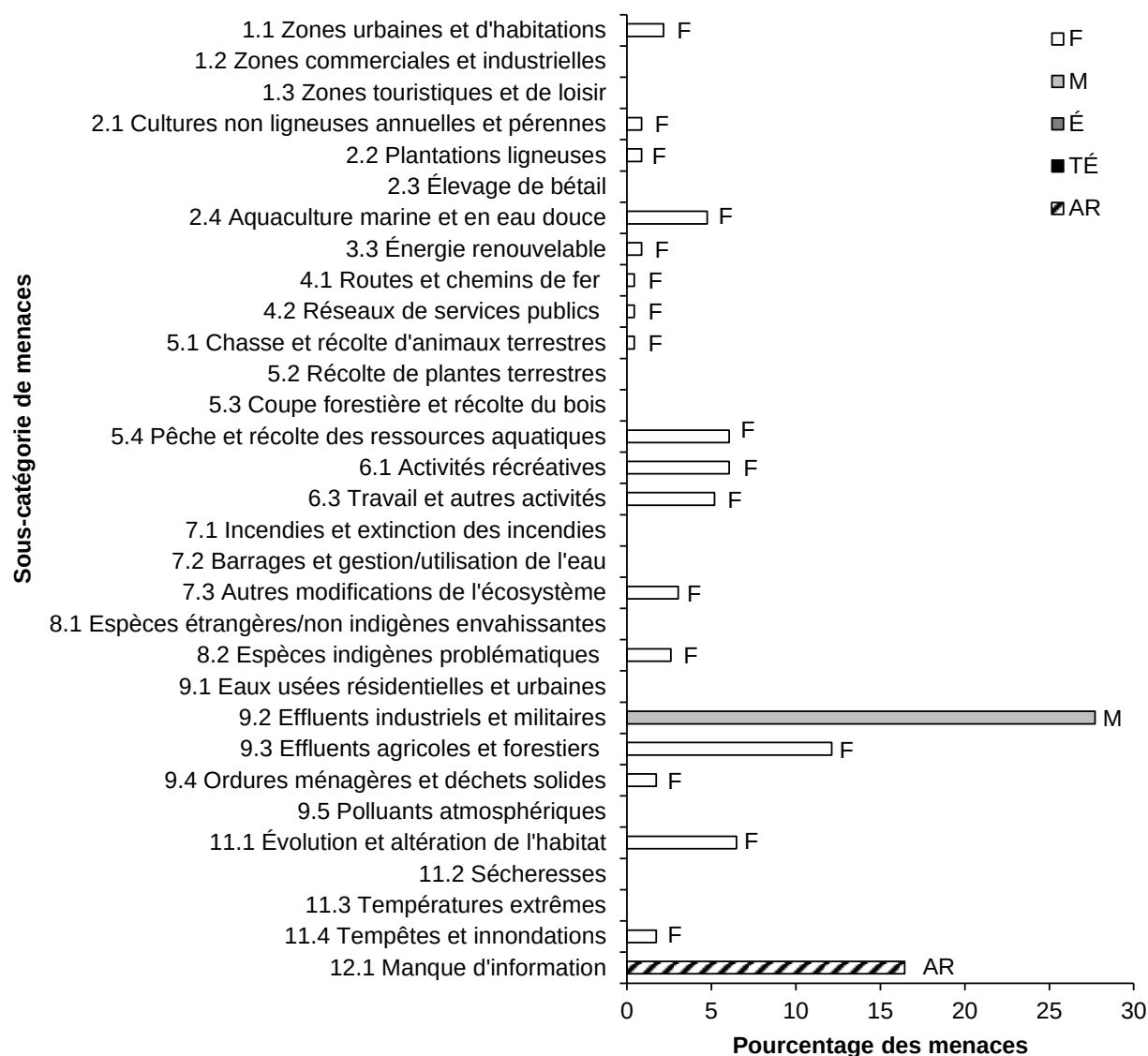


Figure 12. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 12 N.-B., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 14 N.-B. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 N.-B. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les lettres adjacentes aux barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. Les menaces pour lesquelles aucun rang n'a été attribué faute d'un manque d'information, sont identifiées par « AR ».

Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B. et UBM 12 N.-B. par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats.

Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll. (2012). L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, É = élevée et TÉ = très élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison « catégorie de menaces/habitats ».

	RCO 14 N.-B.													UBM 11 N.-B.				UBM 12 N.-B.			
Catégories de menaces	Catégories d'habitats													Catégories d'habitats				Catégories d'habitats			
	Conifères	Feuillus	Mixte	Arbustes et régénération	Herbacées	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones riveraines	Généralisés	Classement global	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Généralisés	Classement global	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Généralisés	Classement global
Classement global	É	M	M	F	F	M	M	M	M	M	M	M		M	É	F		M	M	F	
1. Développement résidentiel et commercial	F	F	F	F	F	M	É	M	F	M	M	F	M	F	F		F		F		F
2. Agriculture et aquaculture	F	M	M			É		M		F	F		M	M	F		F	M	F		F
3. Production d'énergie et exploitation minière	F	F	F		F							F	F		F	F	F		F	F	F
4. Couloirs de transport et de services	M	F	F		F			F		F	F	F	F		F		F		F		F
5. Utilisation des ressources biologiques	TÉ	TÉ	É					É	F	F	É		TÉ	M	F		F	F	F		F
6. Intrusions et perturbations humaines					F		F	F	M	M	F		M	F	É		M		M		F
7. Modifications du système naturel	F	F	F	F		F		F	F	M	F		F		M		F		M		F
8. Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	F	F	F	F	F	F		F	F	M	F		F	F	M		F	F	F		F
9. Pollution	É	M	M	F	F	M	F	M	M	M	M		M	É	É		É	M	É		M
11. Changements climatiques et temps violent												É	É			M	M			M	M

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace.

Dans la RCO 14 N.-B., pour les habitats terrestres, l'objectif de conservation le plus souvent identifié est d'assurer la disponibilité d'habitats adéquats pour les espèces d'oiseaux prioritaires (figure 13), tandis que dans les UBM 11 et 12 du N.-B., l'objectif de conservation le plus souvent identifié est de réduire la mortalité (figures 14 et 15). Même si la catégorie 2 des objectifs de conservation dans les figures 13 à 15 comprend « augmenter la productivité », étant donné que la plupart des espèces d'oiseaux prioritaires ne nichent pas dans les UBM, la majorité des objectifs de conservation de la présente stratégie renvoient uniquement à une réduction de la mortalité. Étant donné notre manque de connaissances des facteurs qui affectent les espèces d'oiseaux prioritaires dans l'environnement marin, un autre objectif de conservation fréquemment identifié pour les deux UBM est de mieux comprendre ces facteurs (figures 14 et 15).

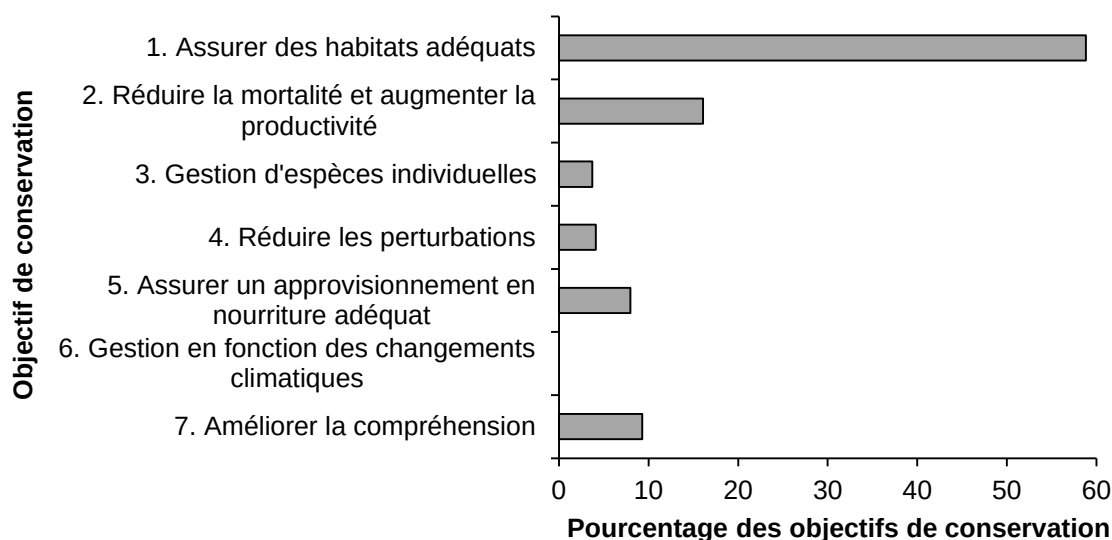


Figure 13. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 14 N.-B.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclus de ce calcul, car ils sont précisés dans la section 3 de la version complète de la stratégie.

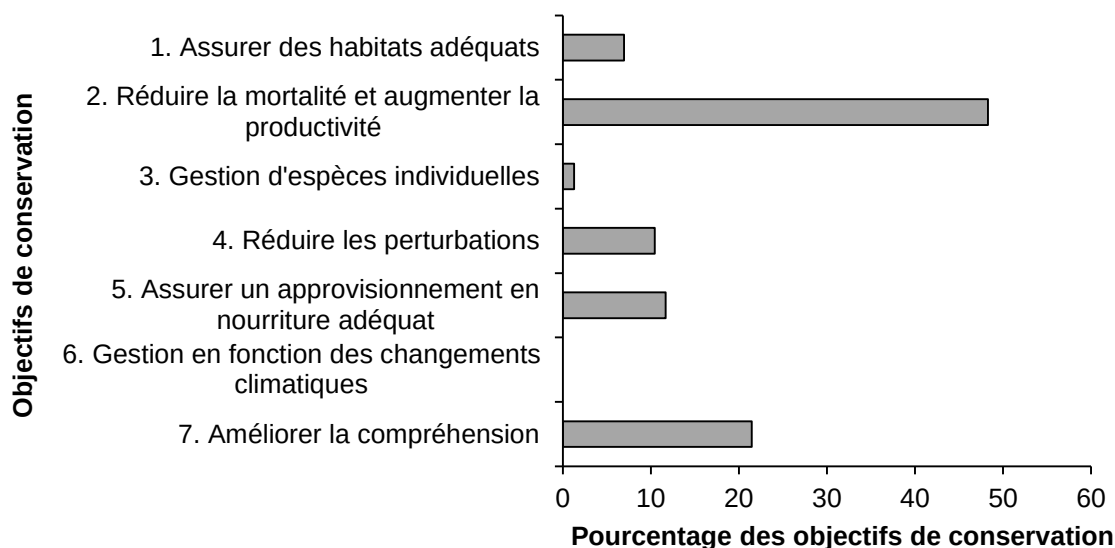


Figure 14. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 11 N.-B.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclus de ce calcul, car ils sont précisés dans la section 3 de la version complète de la stratégie.

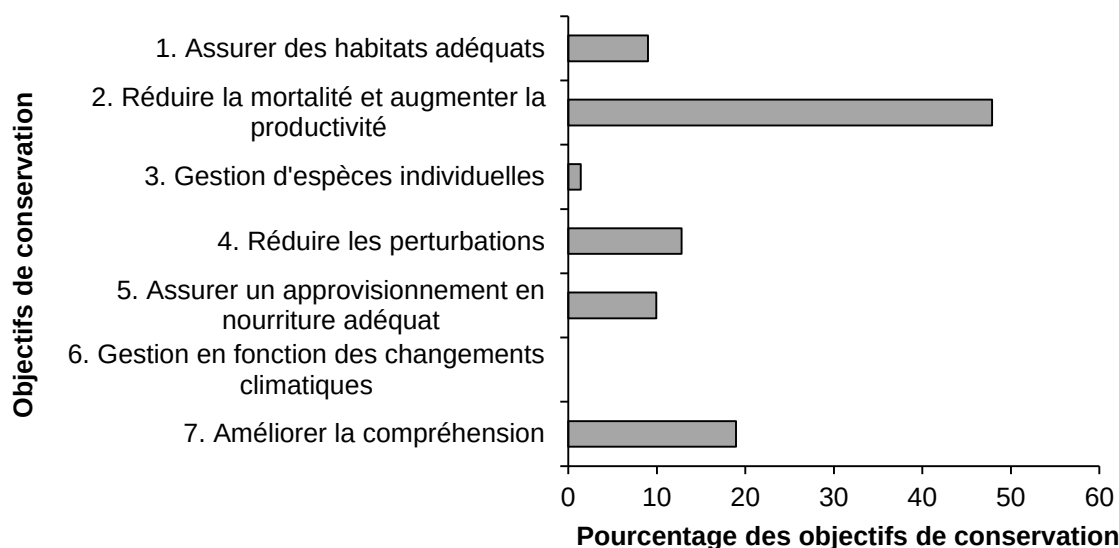


Figure 15. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 12 N.-B.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclus de ce calcul, car ils sont précisés dans la section 3 de la version complète de la stratégie.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir les figures 13, 14 et 15). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

Les mesures de conservation recommandées sont classées selon le système de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership, auquel on a ajouté des catégories pour la recherche et la surveillance. Dans la RCO 14 N.-B., les mesures de conservation les plus souvent recommandées concernent les sous-catégories suivantes : 2.1 « Gestion de sites ou de zones » et 5.3 « Normes et codes du secteur privé » (figure 16). Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 2.1 « Gestion de sites ou de zones » comprennent des recommandations précises visant à : conserver la taille des parcelles, leur configuration ainsi que leurs liens avec différents types de forêts; réduire la fragmentation des milieux humides pour réduire l'étendue des bordures; conserver des arbres de grande taille; et définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimaux pour les résidus de chicots de branche et les arbres vivants qui abritent les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats forestiers. Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 5.3 « Normes et codes du secteur privé » comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices pour la protection des espèces d'oiseaux prioritaires et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques pour la récolte de tourbe, le développement d'énergies renouvelables, la foresterie et l'agriculture.

Au Nouveau-Brunswick, le ministère des Ressources naturelles gère environ 50 % des terrains forestiers de la province. Le ministère des Ressources naturelles fournit des objectifs, des exigences de la planification, une description des habitats et des lignes directrices en matière de planification afin d'orienter la gestion des forêts de la Couronne. Les objectifs, qui sont fixés tous les cinq ans, sont fondés sur les besoins en matière d'habitat très particuliers des vertébrés associés à des types de forêts précis (Nouveau-Brunswick, ministère des Ressources naturelles, 2005b). Les besoins d'habitat associés à la gestion des forêts de la Couronne ont été intégrés à la présente stratégie sous la forme de mesures de conservation recommandées chaque fois que c'était possible et adapté.

Dans les UBM 11 et 12 du N.-B., les mesures de conservation les plus fréquemment recommandées se rapportent aux sous-catégories de mesures de conservation suivantes : 5.3 « Normes et codes du secteur privé » et 5.4 « Conformité et application de la loi » (figures 17 et 18). Les exemples de mesures de conservation recommandées propres aux UBM figurant dans la sous-catégorie 5.3 « Normes et codes du secteur privé » comprennent : la mise

en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques à l'intention de l'aquaculture, des pêches et d'autres industries de récolte des ressources côtières; et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de lignes directrices en matière d'évitement visant à gérer le développement d'énergies renouvelables et à réduire au minimum la dégradation de l'habitat. Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 5.4 « Conformité et application de la loi » comprennent : la poursuite de la surveillance et du contrôle du respect des lois, des politiques et des règlements visant à réduire au minimum les captures d'oiseaux marins ainsi que de ceux relatifs au rejet de pétrole et d'autres déchets dans les eaux marines.

Les mesures de conservation liées à l'amélioration de la sensibilisation et des communications (sous-catégorie 4.3 « Sensibilisation et communications ») sont fréquemment recommandées pour les UBM 11 et 12 du N.-B. (figures 17 et 18). Les exemples de mesures de conservation recommandées à propos de la sensibilisation et des communications comprennent la sensibilisation du public à l'égard : des oiseaux de rivage et de leurs besoins en matière d'habitat; des répercussions des perturbations provoquées par les activités récréatives sur les zones côtières; des perturbations provoquées par l'humain sur les colonies d'oiseaux marins ou d'autres aires de nidification; des répercussions sur les oiseaux de rivage ou les oiseaux marins de la modification du littoral afin de protéger les infrastructures des zones côtières.

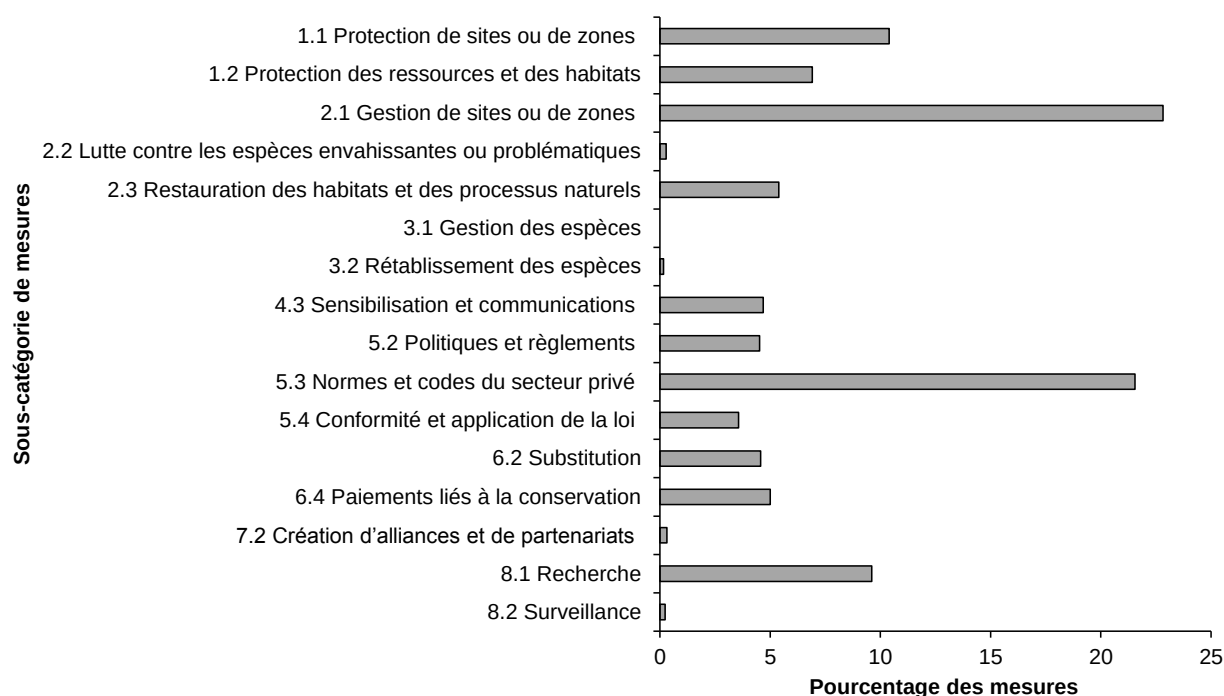


Figure 16. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 14 N.-B.

Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations dans la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

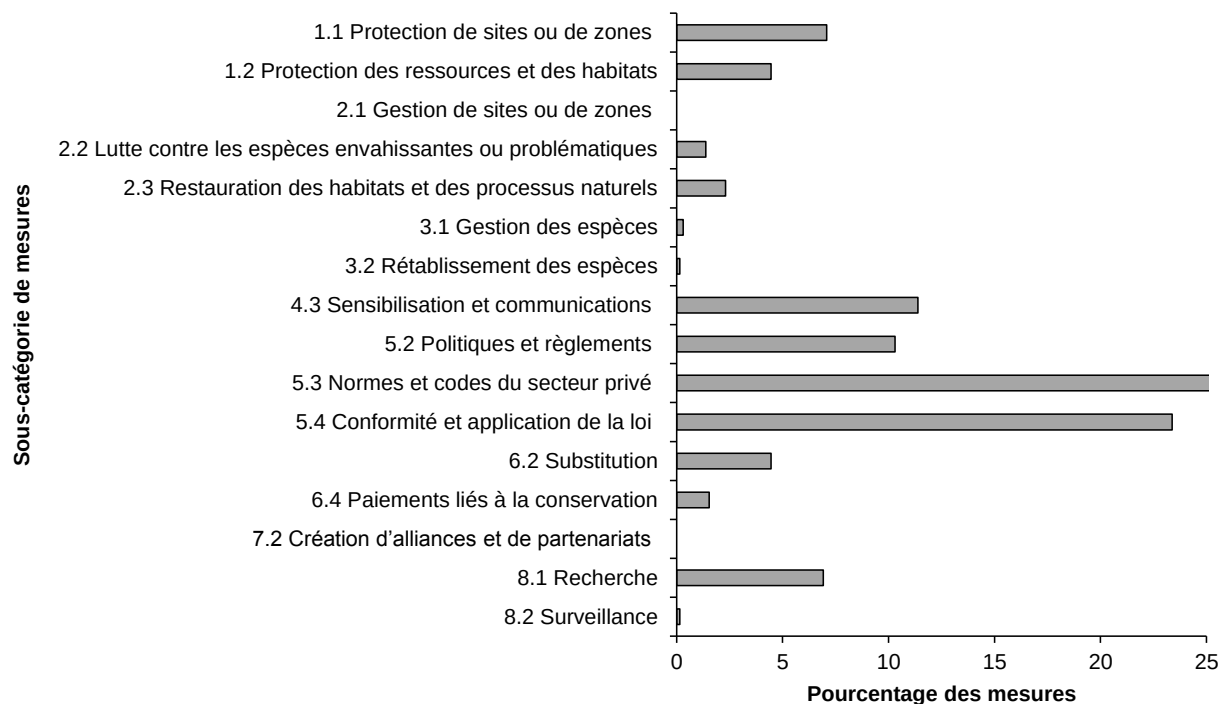


Figure 17. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 11 N.-B.

Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations dans de la version complète la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

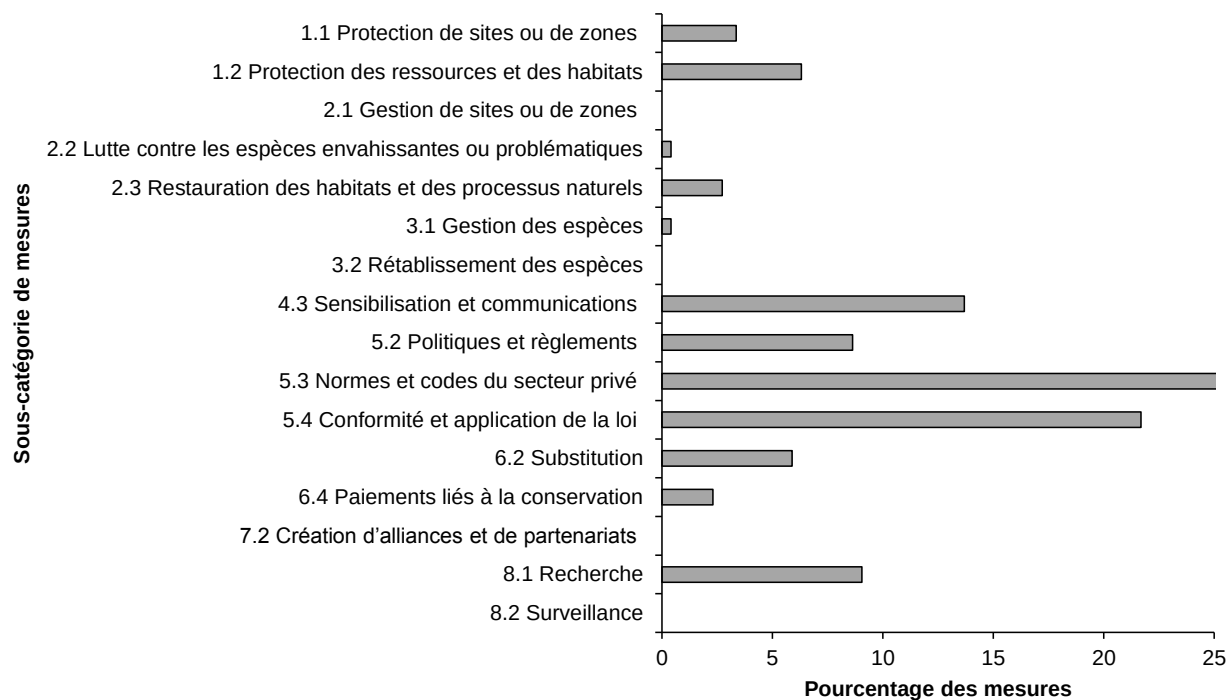


Figure 18. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 12 N.-B.

Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations dans la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

Références

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. 2012. *Affaires autochtones et Développement du Nord Canada*. 05 30, 2012. Accès : www.aadnc-aandc.gc.ca [consulté en novembre 2012].
- Andres, B.A. 2009. *Analysis of Shorebird Population Trend Datasets*. Document inédit pour l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, comité des États-Unis, 2009. The State of the Birds. Washington (DC) : U.S. Department of Interior. 36 p.
- Andres, B.A., P.A. Smith, C.L. Gratto-Trevor et R.I.G. Morrison. 2012. *Population estimates of North American shorebirds, 2012*. Document inédit.
- Benoît, A.R. 2007. *Aboriginal harvest of waterfowl in the Maritimes*. Série de rapports techniques n° 488. Service canadien de la faune, Environnement Canada, région de l'Atlantique.
- Benoît, H.P., Gagné, J.A., Savenkoff, C., Ouellet, P., Bourassa, M.N. 2012. *Rapport sur l'état des océans pour la zone de gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL)*. Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2986. ix + 79 p.
- Berneshawi, S. 1997. Resource Management and the Mi'kmaq Nation. *Can. J. Native Studies* 17(1) : 115-148.
- Conseil canadien des aires écologiques. 2011. *Système de rapport et de suivi des aires de conservation*. Accès : www.ccea.org/fr_carts.html [consulté en octobre 2012].
- Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick. 2010. *Révélations de la déforestation et de la dégradation forestière au NB*. Accès : <http://acadianforest.ca/2012/snapshots-of-deforestation-forest-degradation-in-nb/> [consulté en octobre 2012].
- COSEPAC. 2012. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Accès : www.cosewic.gc.ca [consulté en août 2012].
- Dettmers, R. 2006. *A Blueprint for the Design and Delivery of Bird Conservation in the Atlantic Northern Forest*. Version 1.0. US Fish and Wildlife Service. Accès : www.acjv.org/documents/BCR_14_%20Blueprint.pdf [consulté en octobre 2012].
- Donaldson, G.M., C. Hyslop, R.I.G. Morrison, H.L. Dickson et I. Davidson. (éd.) 2000. *Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage*. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 27 p.
- Gulf of Maine Council on the Marine Environment. Non daté. *State of the Gulf of Maine*. <http://www.gulfofmaine.org/2/resources/state-of-the-gulf-of-maine-report> [consulté en juin 2012].
- Kennedy, J.A., Krebs, E.A., Camfield, A.F. 2012. *Manuel pour la mise en place des plans pour la conservation de tous les oiseaux à l'intention des régions canadiennes de conservation des oiseaux*, version de juin 2012. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.).
- McMillan, A.D. 1995. *Native Peoples and Cultures of Canada: An Anthropological Overview*. Vancouver, Toronto : Douglas & McIntyre. 2^e éd.
- Milko, R., L. Dickson, R. Elliot et G. Donaldson. 2003. *Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada*. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 28 p.
- Nouveau-Brunswick. 2004. *Loi sur les espèces menacées d'extinction*. Institut canadien d'information juridique. Accès : www.canlii.org/fr/nb/legis/lois/lb-1996-c-e-9.101/derniere/lb-1996-c-e-9.101.html [consulté le 19 mars 2013].
- Nouveau-Brunswick. Ministère d'Agriculture, Aquaculture et Pêches. Non daté. *Agriculture et agroalimentaire au Nouveau-Brunswick*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Accès : www.gnb.ca/0168/secteurs5.pdf [consulté en octobre 2010].

- Nouveau-Brunswick. Ministère de la Culture, du Tourisme et de la vie saine. 2012. *Indicateurs touristiques du Nouveau-Brunswick - Rapport sommaire 2011*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Accès : www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/thc-tpc/pdf/RSP/IndicateursRapportSommaire2011.pdf [consulté en octobre 2012].
- Nouveau-Brunswick. Ministère des Ressources naturelles. 2005b. *Objectives and Standards for the New Brunswick Crown Forest for the 2007-2012 period*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 40 p.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2000. Land cover classification system. Rome (Italie) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Accès : www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm.
- Pêches et Océans Canada. 2010. *Rapport sur l'état et les tendances des écosystèmes marins canadiens en 2010*. Avis scientifique 2010/030 (révisé). Accès : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/publications/sar-as/2010/2010_030-fra.htm [consulté en juin 2012].
- Plan conjoint des habitats de l'Est pour le Nouveau-Brunswick (PCHE N.-B.). 2008. Five Year Implementation Plan. Plan conjoint des habitats de l'Est pour le Nouveau-Brunswick. Fredericton, N.-B. 66 p.
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), Comité du plan. 2004. *Orientation stratégique : renforcer les fondements biologiques*. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales, 32 p. Accès : <http://nawmp.ca/pdf/04update-fr.pdf>.
- Registre public des espèces en péril. Annexe 1 : Liste des espèces en péril. [consulté le 4 avril 2012]. Accès : www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1.
- Rich, T.D., C.J. Beardmore, H. Berlanga, P.J. Blancher, M.S.W. Bradstreet, G.S. Butcher, D.W. Demarest, E.H. Dunn, W.C. Hunter, E.E. Iñigo-Elias, J.A. Kennedy, A.M. Martell, A.O. Panjabi, D.N. Pashley, K.V. Rosenberg, C.M. Rustay, J.S. Wendt et T.C. Will. 2004. Partenaires d'envol : Plan nord-américain de conservation des oiseaux terrestres. Cornell Lab of Ornithology. Ithaca (NY). 91 p.
- Salafsky, N., D. Salzer, A. J. Stattersfield, C. Hilton-Taylor, R. Neugarten, S. H. M. Butchart, B. Collen, N. Cox, L. L. Master, S. O'Connor et D. Wilkie. 2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: Unified classifications of threats and actions. *Conservation Biology* 22(4) : 897-911.
- Statistique Canada. 2008. *Superficie agricole totale, mode d'occupation et terres en culture, par province (Recensements de l'agriculture de 1986 à 2006) (Nouveau-Brunswick)*. Accès : www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/agrc25e-fra.htm.
- Stewart, R.L.M., K.A. Bredin, A.R. Couturier, A.G. Horn, D. Lepage, S. Makepeace, P.D. Taylor, M.-A. Villard et R.M. Whittam. (éd.) En préparation. *Deuxième atlas des oiseaux nicheurs des provinces maritimes*. Publication prévue en 2013 par Études d'Oiseaux Canada et Environnement Canada.
- Therriault, J.C. 1991. Le Golfe du Saint-Laurent: petit océan ou grand estuaire? *Publication spéciale canadienne des sciences halieutiques et aquatiques* n° 113. 359 p.
- Vasarhelyi, C. et D.A. Kirk. 2007. *Scan of Atlantic Canada Provincial Policies, Regulations and Land Use Planning for Resource Industries that May Impact Incidental Take*. Rapport inédit préparé par Aquila Applied Ecologists pour le Service canadien de la faune, région de l'Atlantique.